

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 16 janvier 2026 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien, au diplôme d'Etat de professeur de musique et au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique

NOR : MICKB2536159A

La ministre de la culture,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 216-2 ;

Vu le décret n° 2025-857 du 27 août 2025 relatif aux diplômes nationaux d'études de danse, de musique et de théâtre ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2022 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2023 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2025 fixant l'organisation du cycle préparatoire au diplôme national, des épreuves et de la délivrance des diplômes nationaux d'études de danse, de musique et de théâtre,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 17 novembre 2022 susvisé est ainsi modifié :

1^o Au dernier alinéa de l'article 1^{er}, les mots : « cent quatre vingts crédits européens » sont remplacés par les mots : « 180 ECTS » ;

2^o L'article 2 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture » sont supprimés ;

b) Au premier alinéa du 3^o, après les mots : « option écriture », sont insérés les mots : « , option improvisation instrumentale ou vocale » ;

3^o L'article 4 est ainsi modifié :

a) Au 1^o, les mots : « du suivi d'un enseignement » sont remplacés par les mots : « du suivi d'un cycle d'enseignement » ;

b) Au 2^o :

i. Après les mots : « du diplôme national », sont insérés les mots : « d'études de musique » ;

ii. Les mots : « L. 216-2 » sont remplacés par les mots : « R. 361-7 » ;

c) Au quatrième alinéa, les mots : « en outre » sont supprimés ;

d) Au dernier alinéa, les mots : « Le directeur établit » sont remplacés par les mots : « Le directeur de l'établissement arrête » ;

4^o L'article 24 est abrogé.

Art. 2. – L'arrêté du 15 novembre 2023 susvisé est ainsi modifié :

1^o A la seconde phrase du troisième alinéa de l'article 1^{er}, les mots : « cent vingt crédits européens » sont remplacés par les mots : « 120 ECTS » ;

2^o Le I de l'article 2 est ainsi modifié :

a) Au 1^o :

i. Les mots : « d'un bachelor ou » sont remplacés par les mots : « d'une licence en musique, ou » ;

ii. Après les mots : « master en musique », sont insérés les mots : « , ou d'un diplôme équivalent » ;

b) Au 2^o, les mots : « français ou étranger » sont supprimés ;

3^o Le I de l'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

a) Les mots : « un bachelor » sont remplacés par les mots : « une licence en musique, » ;

b) Après les mots : « master en musique », sont ajoutés les mots : « , ou d'un diplôme équivalent ».

Art. 3. – L'arrêté du 3 juillet 2024 susvisé est ainsi modifié :

1° A la seconde phrase du troisième alinéa de l'article 1^{er}, le mot : « européens » est remplacé par le mot : « ECTS » ;

2° Le I de l'article 2 est ainsi modifié :

a) Au 1^o, les mots : « suivi d'un enseignement préparant » sont remplacés par les mots : « suivi d'un cycle d'enseignement préparatoire » ;

b) Au 2^o :

i. Après les mots : « du diplôme national », sont insérés les mots : « d'études de musique » ;

ii. Les mots : « L. 216-2 » sont remplacés par les mots : « R. 361-7 » ;

c) Au dernier alinéa, le mot : « établit » est remplacé par les mots : « de l'établissement arrête » ;

3° Au premier alinéa du 3^o de l'article 3, les mots : « prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation » sont remplacés par les mots : « d'études de musique » ;

4° L'article 20 est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 janvier 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la directrice générale,
chef du service des enseignements
et de la recherche,*

S. CHEVALIER

ANNEXES

ANNEXE I

Annexe 1

Contexte du métier

I. – Crédit musicale contemporaine

1. Définition

Les métiers de la création musicale font appel aux notions d'auteur, de créateur. Ils supposent un acte par lequel une œuvre est créée ou bien par lequel un apport personnel est amené à enrichir et renouveler une œuvre déjà existante.

Ces métiers relèvent historiquement des domaines de la composition, de l'arrangement et de l'orchestration. Bien que ces situations professionnelles soient identifiées et lisibles, on assiste à un élargissement de la définition de ces métiers vers des formes d'expression telles que la musique à l'image, les installations, la performance, le design sonore, etc.

Le compositeur conçoit et réalise une œuvre musicale pouvant utiliser des voix, des instruments, des banques de sons, des dispositifs mixtes, informatiques, électro-acoustiques, électroniques.

Sa composition peut appartenir à différents champs musicaux liés au patrimoine et/ou à ceux émergeant aujourd'hui.

L'arrangeur et l'orchestrateur transforment une œuvre musicale préexistante. L'orchestrateur transpose une composition vers d'autres nomenclatures instrumentales, vocales et d'autres dispositifs ; l'arrangeur la retravaille pour une application particulière, éventuellement dans sa forme. Chacun, en donnant une autre « enveloppe » à la création originelle, fait œuvre de « recréation », laquelle peut (si elle remplit les conditions posées par la propriété littéraire et artistique) être qualifiée d'œuvre dérivée (ou composite). Un arrangeur est le plus souvent également orchestrateur. Ces deux fonctions peuvent toutefois être différencierées.

Ces métiers de la création musicale impliquent une capacité d'adaptation et d'écoute pour répondre à des commandes précises dans un temps donné, parfois court. Au niveau de qualification visé, ils nécessitent une culture musicale approfondie ainsi que des connaissances solides dans le maniement des instruments et des techniques d'écriture et d'orchestration. La pratique d'un instrument ainsi qu'une formation de base en direction d'orchestre sont des atouts supplémentaires.

2. Types de structures et domaines concernés par le métier

Le compositeur, l'arrangeur ou l'orchestrateur effectuent l'essentiel de leur activité à leur domicile, à la table ou à un équipement informatique. Elle peut toutefois s'exercer dans des lieux spécifiques : salle de concert, studio de création, studio d'enregistrement, théâtre, plateau de télévision, etc.

L'exercice de l'activité occasionne souvent des déplacements, parfois à l'étranger.

Ce type d'emplois se retrouve également dans les secteurs du multimédia et des musiques actuelles (publicité, cinéma, jeux vidéo, site web, etc.). En outre, les milieux de la danse, du cinéma, du multimédia, du théâtre, du cirque et de la publicité font souvent appel à des compositeurs et des arrangeurs pour réaliser la musique nécessaire à leur production.

L'évolution technologique introduit l'utilisation de l'électronique et de l'informatique dans de nombreux champs musicaux. Les musiques de films et d'application représentent un volume d'activité important pour ces professions ; les arts plastiques et les arts numériques sont également des domaines d'activités du compositeur.

3. Conditions d'exercice de la profession

Le code de la propriété intellectuelle (CPI) attribue à l'auteur d'une œuvre de l'esprit qui remplit les conditions de forme et d'originalité requises des prérogatives de droit moral et des droits patrimoniaux. Ces deux notions constituent les deux facettes de la définition du droit d'auteur en France. C'est une spécificité de la conception française qui n'existe pas de la même façon dans les pays anglo-saxons.

Le droit moral est défini à l'article L. 121-1 du CPI, qui précise que : « *L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.* » Ce droit est attaché à la personne de l'auteur ; il tend à conserver et défendre son œuvre et sa personne dans les rapports avec les tiers qui sont les utilisateurs de l'œuvre. Il comporte quatre branches :

- le droit de divulgation (art. L. 121-2 CPI) : le droit de communiquer l'œuvre au public est décidé par l'auteur seul, dans des conditions qu'il choisit. Cependant, cette prérogative s'épuise lors de son premier exercice ;
- le droit de paternité : l'auteur a droit au respect du lien de filiation entre lui et son œuvre ;
- le droit de respect de l'œuvre (art. 121-1 CPI) : l'auteur peut s'opposer à toute dénaturation matérielle de son œuvre et/ou de l'esprit de celle-ci ;
- le droit de repertoir (art. L. 121-4 CPI) : l'auteur peut, sous certaines conditions, retirer l'œuvre du circuit commercial, même après sa divulgation.

Enfin, selon l'article L. 121-1, § 2, du CPI, le droit moral est perpétuel, imprescriptible et inaliénable. Ainsi, il ne peut pas être cédé et il peut être exercé par l'auteur lui-même ou par ses ayants droit, sans limitation de durée.

Il existe par ailleurs des droits patrimoniaux, qui eux sont cessibles, et portent sur l'exploitation de l'œuvre.

Dans cette catégorie de droits, on distingue principalement :

- le droit de reproduction : ce droit comprend la possibilité que l'auteur a d'autoriser la copie de tout ou d'une partie de son œuvre et de fixer les modalités de cette copie ;
- le droit de représentation : par ce droit, l'auteur peut donner son autorisation à la représentation ou à l'exécution publique de son œuvre.

Ces droits peuvent faire l'objet d'une cession. Ces droits, qui font partie du patrimoine de l'auteur, permettent à celui-ci de retirer le bénéfice économique de l'exploitation de son œuvre : ils ouvrent droit à rémunération proportionnelle aux recettes d'exploitation.

Il existe deux types de rémunération :

- une rémunération directe des auteurs qui consiste à obtenir des revenus directs, en général par le paiement des consommateurs, ou par celui d'intermédiaires (achats de droits de télévision par les diffuseurs, part du chiffre d'affaire du diffuseur...) ;
- une rémunération indirecte qui consiste à s'assurer d'une remontée de revenus par divers mécanismes, par exemple à l'occasion de modification de reproductibilité (rémunération pour copie privée), pour des utilisations qui ne permettent pas un contrôle unitaire des exploitations (barème des discothèques) ou pour des biens non-rivaux par nature (télévision et radio par la redevance ou la licence légale). Cette rémunération se traduit en général par une absence de paiement direct par les consommateurs des œuvres.

Les compositeurs, arrangeurs et orchestrateurs peuvent adhérer à des sociétés de gestion collective pour gérer leurs œuvres (SACEM, SACD et autres sociétés étrangères). D'autres formules de gestion des rémunérations d'auteurs existent par le biais de la gestion individuelle.

L'activité de créateur musical s'exerce fréquemment dans le cadre d'un contrat de commande sur la base d'une note des droits d'auteur. L'auteur peut aussi être rémunéré par honoraires.

Le créateur a également la particularité de pouvoir être rémunéré pour l'exploitation de l'œuvre par le versement des droits d'auteur ; il perçoit alors des droits au titre de la reproduction et de la représentation. Les pourcentages sont fixes et déclarés à la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et à la société des droits de reproduction mécanique (SDRM). Les droits de la musique créée spécialement pour une œuvre qui relève du répertoire de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) peuvent être gérés par cette société selon ses règles statutaires.

Dans le cas où l'auteur est également artiste interprète de son œuvre, il peut percevoir le versement de droits voisins.

Les situations professionnelles des compositeurs, des arrangeurs et des orchestrateurs ne recouvrent pas des réalités identiques. Ces auteurs ont généralement le statut de travailleurs indépendants pour lesquels l'AGESSA assure la couverture sociale. La plupart d'entre eux ont toutefois un autre emploi qui leur permet d'avoir un statut social autre.

Les rémunérations sont d'un montant variable compte tenu de la nature du projet. Les compositeurs partagent parfois leurs missions avec une équipe et disposent dans ce cas d'une enveloppe financière partagée avec les artistes concernés.

Dans le domaine symphonique, le compositeur perçoit de la SACEM une prime à la première exécution de l'œuvre et à son premier enregistrement. Les critères de catégorie des orchestres, des lieux et de soutien à la musique contemporaine sont pris en compte dans le calcul de cette prime.

Les musiques de films sont quant à elles souvent rémunérées en fonction du nombre d'entrées. Les musiques d'application donnent lieu généralement à une cession des droits pour une période donnée et pour une utilisation particulière.

Différentes aides à la création émanant d'institutions publiques (ministère de la culture, CNM, collectivités territoriales), des sociétés de gestion collectives (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...) ou d'autres institutions associations sont mises en place sous forme d'aides à l'écriture ou bourses. Elles peuvent bénéficier soit directement aux créateurs, soit indirectement via les producteurs.

4. Place dans l'organisation professionnelle

Le compositeur peut être le responsable d'un projet ou répondre à une commande. Il répond alors à un cahier des charges contrôlé par un directeur artistique.

Il est amené à s'impliquer en privilégiant rencontres et échanges créatifs avec les interprètes, expérimentation de moyens de diffusion autres que le concert, collaboration avec d'autres disciplines artistiques, ainsi que participation à la sensibilisation de nouveaux publics et à des activités pédagogiques.

Par ailleurs, la formule de la résidence, proposée par des orchestres, des conservatoires, des centres de recherche ou des collectivités territoriales, offre au compositeur la prise en charge temporaire de son travail d'écriture. Dans ce cadre, le compositeur participe à la formation et à la diffusion musicales en suivant un programme défini par l'autorité ayant retenu le projet et suivant des conditions déterminées préalablement.

L'arrangeur, l'orchestrateur travaillent en étroite collaboration soit avec le compositeur, soit dans le respect du droit moral (autorisation des ayants droit).

Le compositeur trouve auprès de l'éditeur d'œuvres musicales un soutien au développement de sa carrière. L'éditeur a pour mission de faire connaître une œuvre musicale au plus grand nombre. Il a la charge d'éditer l'œuvre et de fournir, le cas échéant, le « matériel d'orchestre », c'est-à-dire les parties séparées, ce que chaque instrumentiste ou chanteur a sur son pupitre lors de l'exécution de l'œuvre. L'éditeur utilise ses ressources financières et ses capacités d'expertise pour faire la promotion de l'œuvre musicale dont les droits ont été cédés par le créateur, afin qu'elle obtienne la meilleure visibilité auprès du public. Il intensifie son lien avec le compositeur à travers des contrats de préférence ou d'exclusivité. Les compositeurs choisissent parfois de créer leur propre entreprise d'édition, voire de production et de diffusion.

II. – Instrumentiste-chanteur

1. Définition

Le musicien « instrumentiste-chanteur » est un artiste-interprète qui exerce généralement son activité dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. Il peut être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Il peut également inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, de vidéogrammes, de bandes sonores accompagnant des films ou tout autre support numérique ou analogique.

Il est interprète d'un répertoire musical réparti en deux grands domaines : les musiques classiques et les musiques actuelles. Un même musicien peut tour à tour intervenir dans chacun de ces deux domaines.

Ces termes, utilisés par commodité sémantique, recouvrent un ensemble d'esthétiques voisines que l'on peut préciser par la notion de champ musical.

Les champs musicaux du domaine des musiques classiques recouvrent la musique ancienne, la musique classique, romantique, moderne et la musique contemporaine.

Les champs musicaux du domaine des musiques actuelles recouvrent le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et les musiques du monde, la chanson, les musiques amplifiées, les musiques électroniques.

L'instrumentiste-chanteur pratique son art devant un public ou lors de séances d'enregistrement. Il noue une relation particulière avec le public au moment du concert, mais il peut être aussi sollicité dans la présentation et l'explication de son art et de ses pratiques auprès du plus large public. Il peut le cas échéant intervenir dans le cadre d'actions éducatives vers le jeune public.

Il peut choisir de cumuler son emploi avec des activités d'enseignement, par nature complémentaires, dans un établissement d'enseignement artistique, dans le respect des règles de cumul d'emploi en vigueur.

2. Types de structures concernées par le métier

Environ 31 000 musiciens professionnels sont dénombrés sur le territoire français (source INSEE 2005), répartis de la manière suivante :

- plus de 2 500 musiciens d'orchestres et plus de 400 choristes pour une trentaine d'orchestres permanents, une vingtaine de maisons d'opéra, des chœurs permanents ;
- plus de 3 000 instrumentistes et choristes au sein d'ensembles instrumentaux et vocaux non permanents intervenant dans le domaine des musiques classiques ;
- les autres musiciens professionnels interviennent principalement dans le domaine des musiques actuelles.

Ces structures-employeurs ont des statuts variés : établissement public, SARL, association, régie municipale... Elles peuvent également être également des structures de programmation épisodique (festivals).

Les employeurs du secteur des musiques actuelles sont aussi variés que les genres musicaux représentés et les lieux d'exercice du métier : studio, salle polyvalente, salle de spectacles, bars et lieux éphémères... S'ils sont souvent organisés en sociétés à vocation commerciale, un important secteur associatif s'est toutefois développé au cours des quinze dernières années à la faveur d'un soutien accru des collectivités publiques aux musiques actuelles. Une part importante du travail est fournie par les employeurs occasionnels.

Pour l'ensemble du spectacle vivant, 80 244 employeurs relevant du GUSO génèrent au moins une déclaration de spectacle par an, pour un total de 626 237 emplois déclarés. Les musiciens instrumentistes et chanteurs représentent 68,6 % des emplois déclarés (source GUSO 2019).

3. Emplois concernés

Le musicien est salarié sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou sur la base de contrats à durée déterminée (CDD) auprès de plusieurs employeurs successifs. Il peut être autoentrepreneur.

Son emploi dans l'entreprise est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, fixant des minima salariaux, ainsi que par les modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions...).

L'orchestre et le chœur permanents travaillent fréquemment dans un équipement fixe de répétition et/ou de diffusion. Les ensembles non permanents n'ont pas toujours de lieu de résidence. Cette spécificité impose une grande mobilité aux musiciens.

Le rythme des activités du musicien artiste interprète est lié à l'activité de la ou des formations dans lesquelles il travaille : répétitions, concerts, festivals, tournées, animations...

3.a) Pour les musiques classiques

Le musicien instrumentiste-chanteur exerce son activité soit comme salarié permanent dans un établissement de création et de diffusion artistique (orchestre ou chœur permanent, maison d'opéra, généralement subventionnés par l'Etat et/ou les collectivités territoriales), soit comme salarié d'ensembles instrumentaux ou vocaux. Il a vocation à se produire en qualité de tuttiste, et peut parfois tenir des fonctions de chef de pupitre ou intervenir en qualité de soliste.

L'orchestre permanent comprend trois ou quatre catégories de musiciens selon la place qu'ils occupent dans l'exécution du programme musical et selon les traditions de l'orchestre : musicien tuttiste ou musicien du rang (3^e catégorie), ce qui représente la majorité des emplois occupés ; musicien second soliste (2^e catégorie) ; musicien soliste et co-solistes (1^{re} catégorie). L'appellation courante et homogène au sein des orchestres est : « place dans le pupitre », « nom de l'instrument » suivi éventuellement du « nom de l'orchestre » (ex : second violon à l'orchestre de...).

L'instrumentiste-chanteur est recruté par concours ou audition. Par ailleurs, pour les ensembles instrumentaux et vocaux, ce recrutement est souvent lié à sa connaissance d'une esthétique et d'un répertoire particuliers. Sa collaboration avec l'ensemble s'inscrit dans une durée généralement supérieure à celle du contrat.

3.b) Pour les musiques actuelles

Le musicien instrumentiste-chanteur fait généralement partie d'une équipe d'artistes, au sein de laquelle il est soliste, accompagnateur et/ou choriste. Il peut prendre part à la direction artistique du groupe en accompagnant ses démarches artistiques (conception du programme, enregistrement en studio, radio, web, production phonographique). Il peut, en tant que mandataire, signer, au nom des artistes de l'ensemble auquel il appartient, un contrat de travail commun aux musiciens qui lui ont donné mandat en ce sens.

L'instrumentiste-chanteur exerce généralement dans plusieurs groupes en parallèle.

Son recrutement se fait parfois par audition ou casting, notamment pour des tournées importantes, mais plus souvent au titre de sa réputation, de ses relations professionnelles et de sa compétence. Il pourra être :

- instrumentiste-chanteur spécialisé (ex. : bassiste du groupe...) ;
- poly-instrumentiste-chanteur ;
- contributeur au projet artistique (arrangeur, créateur de parties, de paroles, d'idées scéniques).

La jam-session fait parfois office d'audition de recrutement. L'emploi non pérenne donne un caractère éphémère au recrutement.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

4.a) Pour les musiques classiques

En tant qu'artiste-interprète, l'instrumentiste-chanteur dispose d'une certaine autonomie d'interprétation musicale de sa partie, assimilable à l'acte créatif.

Dans les orchestres, l'instrumentiste-chanteur travaille dans une structure artistique hiérarchisée. Il est placé sous la responsabilité de son chef de pupitre, l'orchestre étant placé quant à lui sous la direction du chef d'orchestre.

4.b) Pour les musiques actuelles

Certains ensembles des musiques actuelles proposent à l'interprète une activité voisine de celle d'un musicien d'orchestre (travail sur partitions ou relevé strict d'un document sonore). Dans de nombreux cas, des moments d'improvisation ou d'arrangement en temps réel le placent dans un rôle de création.

Les rapports hiérarchiques entre les musiciens sont divers. La nécessaire autonomie de création suppose davantage une notion de coresponsabilité que de subordination, pour le groupe et pour chaque artiste.

III. – Chef d'ensembles vocaux ou instrumentaux

1. Définition

L'appellation « ensembles vocaux ou instrumentaux » est retenue dans son acception la plus étendue et recouvre une diversité de formations vocales et instrumentales couramment désignées sous des dénominations variées : chœurs, chorales, ensembles vocaux, maîtrises, chœurs de chambre, orchestres symphoniques, de jazz, d'harmonie, fanfares, orchestres de variétés, etc.

Le musicien chargé de la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux exerce généralement son activité dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. Il est le plus souvent à la tête d'une ou de plusieurs formations établies sous diverses formes juridiques, en particulier associatives, qui l'emploient et le rémunèrent pour une

activité de direction musicale et artistique. Il peut être engagé par d'autres structures de diffusion ou par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Il peut également inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, de vidéogrammes, de bandes sonores accompagnant des films ou tout autre support numérique ou analogique.

Ce musicien pratique son art devant un public ou lors de séances d'enregistrement. Il noue une relation particulière avec le public au moment du concert, mais il peut être aussi sollicité dans la présentation et l'explication de son art et de ses pratiques auprès du plus large public. Il peut le cas échéant intervenir dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle, notamment en milieu scolaire.

Le chef a la responsabilité de la prestation collective des chanteurs ou instrumentistes. Sa tâche consiste à rendre cohérente et expressive l'action de l'ensemble des musiciens par sa gestuelle. Il règle l'équilibre des diverses masses sonores de l'ensemble. C'est à lui que revient la tâche de concevoir et d'orienter l'interprétation des œuvres, un processus qui s'étend à partir de la définition du projet dans le choix du répertoire, de la première répétition jusqu'à la représentation finale ou l'enregistrement.

Il est le plus souvent amené à se constituer un « portefeuille » d'activités. Par nature, sa fonction comporte une dimension pédagogique, il peut donc envisager des activités d'enseignement au sein d'établissements d'enseignement artistique ou à l'éducation nationale, dans le respect des règles de cumul d'emploi en vigueur.

2. Types de structures concernées par le métier

2.a) Formations vocales

Le monde du chant choral se singularise par une prédominance très marquée du milieu amateur. La population estimée pour la pratique chorale se porterait à 10 000 chœurs, amateurs ou professionnels, soit un chœur pour 6 000 habitants (source étude MVR-IFAC-DMDTS 2007).

Depuis les années 1980, on constate un accroissement important du recours à des professionnels pour l'encadrement de ces pratiques vocales. De nombreux chefs travaillent par ailleurs dans le cadre d'établissements d'enseignement artistique spécialisé, en milieu scolaire (en tant que musiciens intervenants) de collèges et lycées (en tant que professeurs d'éducation musicale) et d'universités.

Le métier de chef couvre aussi les ensembles professionnels. Toutefois la direction de ce type d'ensembles relève d'une qualification de niveau supérieur.

Les choristes professionnels appartiennent au chœur de Radio France, aux chœurs des opéras et à un certain nombre d'ensembles vocaux professionnels employant les artistes sous CDD. On évalue à environ 400 le nombre de choristes employés par la quinzaine de chœurs permanents des maisons d'opéras.

2.b) Formations instrumentales

Les ensembles instrumentaux sont des ensembles professionnels et des ensembles amateurs, ces derniers n'étant pas répertoriés de façon précise sur le territoire national.

Les ensembles amateurs sont constitués d'orchestres d'harmonie, batteries-fanfares, brass-bands, et d'orchestres symphoniques, parfois liés à des établissements d'enseignement spécialisé ou supérieur ou à des comités d'entreprises, et qui représentent un nombre élevé de formations employant un chef. Ils sont des acteurs essentiels du tissu de la pratique musicale et artistique en amateur.

Le métier de chef de formation instrumentale peut également s'exercer au sein d'ensembles professionnels. Dans ce cas, il requiert une qualification de niveau supérieur.

Une centaine d'ensembles professionnels exercent une activité de production et de diffusion en France comme à l'étranger. La plupart d'entre eux sont rassemblés au sein de la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS) sur la base de quelques caractéristiques communes : l'illustration d'un répertoire spécifique (musique ancienne, baroque, classique ou contemporaine), l'engagement majoritairement de musiciens recrutés sous CDD et la présence d'une structure administrative professionnelle permanente.

La majorité des ensembles de la FEVIS reçoit les soutiens des collectivités territoriales et du ministère de la culture.

En dehors de ces ensembles, une quarantaine d'orchestres permanents sont soutenus par l'Etat et/ou collectivités territoriales. Ils sont généralement implantés dans les grandes métropoles régionales. Leurs activités sont tantôt symphoniques, tantôt symphoniques et lyriques. Le répertoire de ces ensembles nécessite des effectifs permanents importants allant de 20 à 140 instrumentistes.

La majorité d'entre eux sont regroupés au sein de l'Association française des orchestres (AFO).

Les institutions les plus importantes proposent des postes de chefs assistants.

3. Emplois concernés

Le chef est salarié sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou sur la base de contrats à durée déterminée (CDD) auprès de plusieurs employeurs successifs ou simultanés relevant du droit public ou du droit privé.

Son activité est régie par des normes légales, règlementaires et conventionnelles spécifiques applicables au domaine d'exercice. Son contrat de travail peut comporter des modalités pratiques d'exécution (déplacements, répétitions, etc.).

L'orchestre et le chœur permanents travaillent fréquemment dans un équipement fixe de répétition et/ou de diffusion. Les ensembles non permanents ne disposent généralement pas de ce type de lieux.

3.a) Pour les formations vocales

La direction d'ensemble vocal s'inscrit dans un contexte de pluriactivité. L'activité de chef est considérée comme source principale de revenus pour 17 % d'entre eux (près de 850 personnes), unique pour 9 %.

Une triple évolution est actuellement à l'œuvre dans la population de ces chefs : une féminisation, un rajeunissement et une amélioration de la qualification.

3.b) Pour les formations instrumentales

On estime à près de 4 000 les formations instrumentales dirigées en France, dont la très grande majorité est constituée sous forme d'association.

Comme pour les chefs d'ensemble vocal, les chefs d'ensemble instrumental cumulent régulièrement la direction de plusieurs ensembles et peuvent se trouver dans une situation de pluriactivité avec un poste d'instrumentiste dans une autre formation, un poste d'enseignant ou de directeur en structure d'enseignement spécialisé. Ils peuvent également exercer leur métier de chef dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé pour lequel la demande de chefs d'orchestre augmente.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Les premières expériences et le perfectionnement s'effectuent régulièrement en tant qu'assistant auprès d'un chef ou d'un ensemble afin d'acquérir la maîtrise concrète de cet art réunissant une diversité de compétences. Comme pour certaines disciplines solistes, les concours jouent un rôle important et constituent une étape vers la professionnalisation. L'expérience à l'étranger et la mobilité internationale s'inscrivent dans le processus même de la formation et de la reconnaissance professionnelles.

L'emploi se déroule dans les contextes d'une organisation administrative sous l'autorité des responsables des structures d'accueil concernées.

La fonction comporte des dimensions managériales affirmées recouvrant différents domaines : dirigeant d'un collectif artistique, le chef d'ensemble vocal ou instrumental est également impliqué dans la conception et la gestion du projet, la conduite des personnels associés aux productions (techniciens, personnels administratifs, régisseurs) et la communication.

Annexe 2

Référentiels d'activités professionnelles, référentiels de certifications et référentiels d'évaluation

I. – Discipline « Instrumentiste-chanteur »

N° du bloc de compétences	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

N° du bloc de compétences	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
			certification : formation initiale, VAE, formation continue.
4	Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
5	Actions en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Blocs de compétences :**Bloc de compétences n° 1 – Exercer son art de musicien interprète.****Bloc de compétences n° 2 – Incrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche.****Bloc de compétences n° 3 – Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel.****Bloc de compétences n° 4 – Elargir son champ de compétences professionnelles.****Modalités d'évaluation :**

Evaluation continue (EC) – évaluation terminale (ET).

Les modalités d'évaluation – épreuves pratiques, écrites, orales, entretiens... – ont vocation à recouvrir plusieurs compétences définies par le référentiel de compétences et de certification.

Définitions :

Pour la discipline « Instrumentiste-chanteur », le répertoire et les pratiques musicales sont divisés en plusieurs domaines :

- musiques classiques à contemporaines ;
- musique ancienne ;
- musiques traditionnelles ;
- jazz et musiques improvisées ;
- musiques actuelles amplifiées.

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
Bloc de compétences n° 1 : Exercer son art de musicien interprète				
1.1 – Compétences artistiques				
A. Créer, écrire, réécrire	<ul style="list-style-type: none"> – Instrumentation – Arrangement – Improvisation – Composition 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître et manier les éléments constitutifs du langage de son champ musical (rythme, harmonie, forme, instrumentation, le cas échéant arrangement, improvisation ou composition) 	EC Epreuves pratiques ou écrits en fonction du champ musical	<ul style="list-style-type: none"> – Prise de risque – Travail personnel – Esprit d'ouverture – Réalisation dans le champ musical de prédilection de l'étudiant, d'une production qui utilise de manière pertinente les outils de création appropriés
B. Identifier et s'approprier les techniques nécessaires à la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à jour de données organologiques – Travail individuel – Déchiffrage, décryptage : première lecture, première écoute ou relevés 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître la facture et le fonctionnement de son instrument – Maîtriser les gestes de préparation de l'instrument pour l'acte musical – Suivre l'évolution de la facture instrumentale et technologique – Maîtriser les différents systèmes de notation et/ou de transmission de son champ musical – Maîtriser une technique instrumentale ou vocale de haut niveau en incluant notamment les techniques spécifiques nécessaires au champ musical en question 	EC et ET Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> – Préparation fine de l'instrument – Choix du répertoire – Niveau d'exécution – Utilisation d'au moins un outil informatique en fonction de ses besoins artistiques pour les musiques classiques, utilisation de l'ensemble des outils informatiques mis à disposition pour les musiques actuelles (ceux des musiques classiques + enregistrement et édition audio, traite-

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser un répertoire large, dans plusieurs styles et/ou époques - Être initié aux outils informatiques concernant l'édition des partitions, et le montage 		ment et conception du signal pour les musiques actuelles
C. Elaborer le projet artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation à la conduite d'un spectacle - Insertion dans l'ensemble - Adaptation aux exigences d'un chef, d'un ensemble, d'un projet - Répétition musicale et scénique 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le déroulement de la forme d'un spectacle : placement et déplacement des musiciens, intégration d'éléments de décor, d'accessoires, de chorégraphie, d'images... - Le cas échéant, participer à l'élaboration de ce déroulement - Comprendre les modes de fonctionnement d'un collectif - Exprimer et argumenter ses choix artistiques - Préparer son instrument pour une sonorité optimale au regard du projet artistique - Rechercher la justesse et/ou la pertinence des sons produits - Adapter son jeu aux exigences d'un chef, d'un ensemble, du projet, d'une répétition musicale et scénique 	EC Epreuves pratiques en petits et grands ensembles	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans le travail d'ensemble - Intégration à l'ensemble - Adaptation à des situations scéniques variées
1.2 – Prestation publique				
D. Se mettre en situation de représentation	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation physique et mentale, concentration - Déplacement et installation sur scène - Adoption des normes de représentation en vigueur sur l'entrée et la sortie de scène - Création d'une expression scénique 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les processus de réveil sensoriel, de préparation corporelle, vocale, mentale à ses propres besoins - Adapter les processus de contrôle du trac aux différentes situations - Maîtriser son accord (tempérament) au sein du groupe - Adopter une attitude en rapport avec l'intention artistique de l'événement et les règles de présentation fixées par l'ensemble 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'approche de l'interprétation (soliste ou groupe) - Prise de conscience des processus corporels - Enonciation des problèmes analysés - Justesse de l'accord - Adaptation à l'intention artistique de l'événement
E. Être vecteur d'une expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'expression globale de l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une haute technicité vocale ou instrumentale - Évaluer constamment son jeu pour une participation optimale artistique au sein de l'ensemble (prise en compte de la totalité des paramètres sonores) - S'inscrire avec conviction dans une expression musicale - Comprendre la musique en tant qu'expression 	EC Epreuves pratiques en petits et grands ensembles	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans le travail de l'ensemble - Intégration à l'ensemble - Adaptation à des situations scéniques variées
F. Connaître l'environnement technique lié à sa prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation aux conditions acoustiques du lieu - Travail avec la régie (son, lumière, décors...) - Réalisation d'une balance - Adaptation aux règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales du lieu de représentation - Prendre en compte les contraintes liées aux modes de diffusion sonore et de traitement du son en temps réel - Tenir compte des contraintes scéniques (lumière, décors, ...) 	EC Epreuves pratiques et/ou écrites et/ou orales	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des contraintes du lieu et réponses adaptées - Diagnostic des dysfonctionnements et prise des dispositions nécessaires
G. Respecter le cadre juridique et réglementaire lié à sa prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Activité dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins - Activité dans le respect de la réglementation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre les règles générales en matière de droit d'auteur et droits voisins - Connaitre les dispositions d'ordre réglementaire dans un cadre général et en vigueur dans le cadre particulier du lieu du spectacle - Être initié aux règles de sécurité en vigueur dans les différents lieux de travail 	EC Epreuve écrite : Questionnaire	- Assimilation des connaissances élémentaires
1.3 – Enregistrement				
H. Préparer un enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la pertinence de l'enregistrement dans le projet de l'artiste ou de l'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs du projet d'enregistrement et choisir la forme et les supports adaptés 	EC Epreuves pratiques de situations d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation des objectifs au projet - Prise en compte des exigences techniques - Analyse du projet avec l'équipe technique
I. Se mettre en situation d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation physique et mentale, concentration - Adaptation à la configuration spécifique du lieu d'enregistrement - Préparation technique optimale du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les processus de réveil sensoriel, de préparation corporelle, vocale, mentale à ses propres besoins - Gérer son énergie et son engagement dans la durée de l'enregistrement - Prendre en compte la pression spécifique liée à cette situation - Maîtriser son accord (tempérament) au sein du groupe 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de concentration et d'efficacité - Gestion du temps et du matériel - Adaptation aux exigences techniques

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
J. Etre vecteur d'une expression artistique	- Participation à l'expression globale de l'ensemble	- Evaluer constamment son jeu pour une participation optimale artistique au sein de l'ensemble (globalité des paramètres sonores) - Préserver l'authenticité artistique dans une recherche de perfection technique	EC Epreuves pratiques	- Gestion de l'ensemble du processus d'enregistrement en studio, aboutissant à la réalisation d'un projet - Qualité de concentration et d'efficacité - Communication avec l'équipe technique
K. Connaitre l'environnement technique lié à l'enregistrement	- Adaptation aux conditions du lieu - Travail avec la régie son et la direction artistique - Réalisation d'une balance - Adaptation aux règles de sécurité	- Réagir aux caractéristiques acoustiques et spatiales du lieu d'enregistrement - Savoir retrouver ses points de repères sonores - Identifier les fonctions des membres de l'équipe technique et artistique, dialoguer avec eux dans un langage adapté	EC Epreuves pratiques	- Gestion du temps et du matériel - Adaptation aux exigences techniques - Communication avec l'équipe technique
L. Respecter le cadre juridique et réglementaire lié à sa prestation	- Activité dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins - Activité dans le respect de la réglementation du travail	- Connaître les règles générales en matière de droit d'auteur et droits voisins - Connaître les dispositions d'ordre réglementaire dans un cadre général et dans le cadre particulier de l'enregistrement - Etre initié aux règles de sécurité en vigueur sur le lieu d'enregistrement	EC Epreuve écrite (questionnaire)	- Assimilation des connaissances élémentaires

Bloc de compétences n° 2 : Incrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche

A. Elargir sa connaissance des répertoires et des pratiques professionnelles, collecter, recueillir	- Consulter des sources documentaires variées - Découvrir des répertoires et des pratiques	- Faire preuve de curiosité - Disposer d'une culture approfondie du répertoire et des pratiques attachés à sa spécialité, son domaine et son option ; - Elargir ses références et sources d'inspiration artistique à d'autres répertoires et d'autres pratiques artistiques ou professionnelles ; - Situer une œuvre, un répertoire ou une pratique dans son contexte - Identifier l'évolution et l'actualité des problématiques propres à la pratique de la musique et du spectacle vivant - Identifier les ressources de la documentation correspondant à son axe de recherche et les exploiter - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation	EC Epreuves pratiques, écrites et/ou orales	- Engagement personnel - Maîtrise des connaissances nécessaires à une compréhension précise des répertoires, des pratiques et du métier - Connaissance des ressources (lieux, acteurs, fonds documentaires de référence) - Pertinence et originalité des références identifiées - Respect des consignes et des délais - Esprit de synthèse
B. Se déterminer par rapport à un répertoire ou une pratique	- Construire sa personnalité artistique professionnelle	- Faire preuve d'une sensibilité ouverte et critique - Percevoir et ressentir - Analyser et apprécier une proposition artistique - Développer son sens critique	EC Epreuves pratiques, écrites et/ou orales	- Engagement personnel - Maîtrise des processus d'analyse - Originalité et clarté des conclusions apportées - Respect des consignes et des délais - Esprit de synthèse
C. Enrichir son domaine disciplinaire	- Contribuer à l'actualité des connaissances et des pratiques dans le domaine du spectacle vivant	- Faire preuve d'inventivité, notamment musicale - Assumer une participation active et singulière à l'actualité du spectacle vivant, dans l'une ou l'autre de ses dimensions (création, programmation, interprétation, performance, médiation, etc.) - Concevoir, mettre en œuvre et assumer des choix à même d'asseoir l'identité et la cohérence de sa proposition	EC Epreuves pratiques (pouvant consister en une réalisation de projet), écrites et/ou orales	- Engagement personnel - Originalité et cohérence de la démarche - Adéquation entre intention et réalisation - Respect des consignes et des délais éventuels - Esprit de synthèse

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
D. Conduire une démarche d'initiation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans un processus de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle, principalement de la musique élargie à d'autres domaines artistiques, pour définir des problématiques d'étude - Articuler sa recherche et sa pratique artistique - Formaliser sa pratique de recherche et en identifier l'apport dans le développement de son identité artistique et professionnelle - Communiquer sur sa démarche et sur ses résultats, en français et dans une langue étrangère - S'auto-évaluer - Pratiquer au moins une langue étrangère 	EC et/ou ET Epreuves pratiques, écrites et/ou orales Mémoire Dossier Soutenance ET Epreuve orale	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils numériques - Cohérence de la démarche - Intelligibilité de la formalisation - Lien entre la démarche énoncée et le projet artistique et professionnel - Maîtrise des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Maîtrise de la terminologie descriptive et critique en matière musicale - Respect des consignes et des délais - Esprit de synthèse - Capacité à développer une argumentation avec un esprit critique - Capacité à nommer, décrire les principaux événements historiques qui permettent la compréhension des esthétiques actuelles, connaître le contexte institutionnel qui régit les conditions d'exercice du métier -aisance dans la compréhension et l'expression écrites et orales dans au moins une langue étrangère

Bloc de compétences n° 3 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel

3.1 – Prévention des risques professionnels

A. Connaitre son corps, prévenir les pathologies	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de sa résistance physique et psychologique - Préservation de son intégrité physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer sa résistance physique et psychologique - Exercer sa vigilance sur : <ul style="list-style-type: none"> - la posture corporelle, - l'ergonomie, - la respiration, - la dentition, - l'audition, - l'hygiène alimentaire, - les rythmes biologiques - Connaître les ressources pour prévenir et soigner 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des processus corporels - diagnostic et énonciation des difficultés rencontrées
---	--	--	--------------------------	--

3.2 – Connaissance de l'environnement socio-professionnel

B. Elaborer un projet de production	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des partenaires professionnels - Développement et élargissement des relations et des réseaux professionnels - Recherche des structures de soutien au projet artistique (financement, informations juridiques...) - Identification des prestataires nécessaires à la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la structuration du secteur professionnel et suivre son évolution - Connaître les différents systèmes de financement - Interpréter un budget - Connaître les processus de production et d'auto-production 	EC Epreuves pratiques et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de la conduite du projet - gestion des ressources disponibles pour en tirer le meilleur parti - traitement global des éléments constitutifs du projet
C. Exploiter le projet de production	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans des processus de diffusion - Accès aux réseaux de distribution phonographiques - Utilisation de moteurs de distribution en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs relevant du secteur de la diffusion - Savoir utiliser les outils en ligne 	EC Epreuves pratiques et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement global de l'ensemble des éléments constitutifs du projet - Réalisation d'une maquette d'enregistrement (jaquette, textes, photos, notice biographique) - Maniement aisément de l'expression orale et écrite
D. Suivre l'évolution réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux textes réglementaires (ex : droit du travail, conventions collectives, propriété intellectuelle, prévention des risques...) - Négociation d'un contrat de travail - Interprétation des autres types de contrats 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir se procurer et utiliser les documents et textes en rapport avec l'exercice de sa profession - Etre initié aux aspects juridiques et réglementaires de la production, de la diffusion, de l'édition, de l'écriture et des supports musicaux 	EC Epreuve écrite (questionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Assimilation des connaissances élémentaires

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	Modalités	Critères
E. Développer ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à une formation professionnelle continue - Entretien de son niveau technique individuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs de formation continue (CIF, DIF, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences...) comme outils de développement de son projet professionnel - Maintenir un haut niveau technique et acquérir de nouvelles compétences : - s'initier à la pratique d'autres langages, d'autres esthétiques - pratiquer l'auto-formation - suivre l'actualité musicale au plan des différents langages et de leur esthétique - lire et mesurer les évolutions du secteur professionnel - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère, à l'oral comme à l'écrit, en priorité l'anglais 	EC Epreuves orales et/ou écrites	<ul style="list-style-type: none"> - Assimilation des connaissances élémentaires - Autonomie dans l'interprétation musicale - Maturité du jeu - Maîtrise de la terminologie musicale et du vocabulaire professionnel dans la langue - Compréhension d'un document en langage courant dans la langue étrangère

Bloc de compétences n° 4 : Elargir son champ de compétences professionnelles

A. Valoriser sa place au sein d'un ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions ponctuelles dans une situation autre que l'exercice habituel de sa fonction 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer d'autres situations professionnelles (musicales, telles qu'un ensemble d'une autre géométrie, scéniques, théâtrales, de régie...) 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active - Implication
B. Participer à la promotion de son art	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec un public sur un spectacle - Partage des éléments fondamentaux de sa pratique (à l'oral ou à l'écrit) 	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une démarche d'action culturelle - Expliquer les intentions du compositeur en adaptant son discours aux publics - Expliciter ses choix esthétiques - Développer les premiers éléments d'une capacité de transmission 	(en option) EC Epreuve écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Assimilation des connaissances élémentaires en pédagogie fondamentale - Maniement aisément de l'expression écrite
C. Proposer des démarches partenariales vers d'autres structures	<ul style="list-style-type: none"> - Vers les établissements d'enseignement spécialisé et les acteurs des pratiques en amateur - Vers les établissements d'enseignement scolaire - Vers d'autres établissements culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la structuration du réseau des établissements d'enseignement spécialisé et de la pratique en amateur - Etre familiarisé au réseau des établissements d'enseignement général et aux institutions relevant du ministère de l'éducation nationale - Connaître le réseau de diffusion culturelle - Etre force de proposition envers les partenaires potentiels 		
D. Approcher d'autres esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des manifestations culturelles pluridisciplinaires - Rencontre d'artistes d'autres champs musicaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre initié aux expressions artistiques pouvant être associées à sa discipline (théâtre, danse, multimédia, ...) 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Implication - Prise en compte des caractéristiques des autres expressions artistiques

II. – Discipline « Chef d'ensemble »

N° du bloc de compétences	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation - Développer une argumentation avec esprit critique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Expression et communication écrits et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

N° du bloc de compétences	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
4	Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
5	Actions en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Blocs de compétences :**Bloc de compétences n° 1 – Exercer son art de chef d'ensemble : diriger, encadrer, animer.****Bloc de compétences n° 2 – Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche.****Bloc de compétences n° 3 – Concevoir et mettre en œuvre un projet.****Bloc de compétences n° 4 – Construire son parcours professionnel.****Modalités d'évaluation :**

Evaluation continue (EC) – évaluation terminale (ET).

Les modalités d'évaluation – épreuves pratiques, écrites, orales, entretiens... – ont vocation à recouvrir plusieurs compétences définies par le référentiel de compétences et de certification.

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
Bloc de compétences n° 1 : Exercer son art de chef d'ensemble : diriger, encadrer, animer				
A. Concevoir	<ul style="list-style-type: none"> - Créer, écrire, réécrire, décrire - Harmoniser, improviser 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et manier les éléments constitutifs du langage (rythme, mélodie, harmonie, forme, instrumentation) d'un des champs musicaux principaux de son répertoire (musique ancienne, musique classique-romantique-moderne, musique contemporaine, musiques traditionnelles, chanson...) - Être initié aux éléments constitutifs du langage d'un autre champ musical - Développer son esprit d'inventivité 	EC comportant la réalisation d'une production	<ul style="list-style-type: none"> -aisance du maniement des éléments constitutifs du langage dans le champ musical choisi - Connaissance d'éléments de base constitutifs du langage d'un autre champ musical
B. Elargir son imaginaire sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des recherches sur l'œuvre et son contexte historique et stylistique - Analyser l'œuvre sur le plan formel, esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des connaissances générales (culturelles, scientifiques) susceptibles d'enrichir son univers sonore - Disposer d'une culture approfondie de son répertoire - Maîtriser les processus d'analyse - Repérer les éléments fondateurs du texte : le sens, la symbolique, les dimensions littéraires - Déterminer le cas échéant l'effectif au regard de sa conception artistique de l'œuvre - Disposer de connaissances en culture générale - Utiliser un instrument polyphonique 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Argumentation de la conception globale de l'œuvre par les éléments précis de l'analyse - Relation avec d'autres domaines artistiques - Mise en relation adaptée de connaissances historiques, analytiques et de culture générale - Capacité à dégager sur instrument polyphonique les éléments essentiels du langage d'une courte pièce ou extrait d'œuvre pour ensemble vocal et / ou instrumental - Faire ressortir la hiérarchie de ces éléments
C. Diriger	<ul style="list-style-type: none"> - Être en état d'anticipation, d'écoute active et de mémorisation des événements sonores - Mettre en jeu une écoute active - Agir en fonction d'un texte musical donné, de son écoute intérieure, du contexte - Communiquer et transmettre corporellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître de manière précise et approfondie la partition - Solliciter sa disponibilité mentale notamment pour générer le geste à venir - Utiliser l'écoute globale et/ou focale des différentes composantes (mélodique, harmonique, timbrale...) - Confronter l'image sonore projetée et le résultat immédiat - Mémoriser et analyser les écarts entre ces deux données - Affirmer son autorité artistique en s'appuyant sur son appropriation de l'œuvre et sa capacité, 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Mémorisation de partitions du répertoire étudié - Réactivité mentale et gestuelle - Compte-rendu détaillé et complet des événements de la prestation - Mise en corrélation des différents événements de la prestation, mise en perspective avec d'autres prestations dans le cadre de l'auto-évaluation
			EC et ET	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de l'ensemble aux choix artistiques proposés

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
	<p>une conception artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser une technique de direction : <ul style="list-style-type: none"> - être en état de disponibilité corporelle - s'installer dans un ancrage postural, adopter une attitude corporelle traduisant et inspirant la confiance - mettre en jeu des coordinations/dissociations corporelles - mettre en œuvre une gestuelle expressive - développer l'économie du geste en fonction du contexte d'expression - Faire usage du regard périphérique et du regard focal, passer de l'un à l'autre - Inscrire une expression gestuelle dans un espace en rapport avec son schéma corporel - Associer geste et production sonore <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une prestation en situation scénique et en situation d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'espace, installer le groupe dans l'espace - S'adapter à l'acoustique du lieu - Travail avec la régie (son, lumières, décors) - Gérer son temps, son investissement et son énergie et ceux du groupe sur la durée de la représentation et sur celles imparties pour l'enregistrement - Se mettre en position d'écoute critique - Etablir les conditions matérielles d'un enregistrement - Se préparer physiquement, mentalement, gérer son trac - Analyser les caractéristiques spatiales et acoustiques du lieu et y adapter la disposition de l'ensemble ainsi que les modalités de jeu - Identifier et énoncer clairement les besoins techniques, contribuer à élaborer une fiche technique, s'adapter au contexte scénographique - Posséder les connaissances fondamentales de l'acoustique et de la prise de son - Gérer sur la durée de la représentation, son investissement et son énergie ainsi que ceux du groupe - Évaluer la qualité d'une prise d'enregistrement 		<ul style="list-style-type: none"> - Choix du vecteur adapté (geste, expression du visage, regard...) à une intention, à une situation musicale et artistique donnée - Lisibilité et précision du geste - Impact du geste sur la qualité du résultat musical (qualité sonore, rythme, phrasé, couleur...) - Expressivité du geste comportant une indication, une adresse, une intention 	
D. Encadrer	<ul style="list-style-type: none"> - Construire l'identité sonore du groupe - Evaluer 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une conscience collective du son (justesse de l'intonation, homogénéité du timbre, équilibre des nuances...) - Rechercher et proposer des références sur ces données - Adapter le son de l'ensemble aux répertoires abordés et à la situation de travail - Favoriser la prise de conscience individuelle et collective du respect de la partition (modes d'écriture, couleur harmonique, phrasé, graphismes, textes littéraires, nuances, tempi, dynamiques, agogique) - Favoriser la prise de conscience de l'apport sonore de chacun à l'intérieur d'un pupitre ainsi que du pupitre au sein de l'ensemble - Articuler la phase de mise en place de la partition et le travail du timbre et de la couleur de l'ensemble, veiller aux phrasés communs - Equilibrer les plans sonores - Utiliser les moyens techniques du studio pour enrichir et développer l'identité artistique du groupe - Restituer la poésie et la phonétique d'une langue étrangère, en dégager la musicalité ou faire appel à des ressources extérieures - Gérer les rapports soliste/ensemble <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une diversité d'outils d'évaluation - Savoir les mobiliser en situation - Entendre et contrôler le résultat sonore dans ses différents paramètres - Porter un avis sur une écoute en situation de production sur la base d'un enregistrement, à partir d'un texte musicologique en rapport avec les partitions et les textes étudiés 	<ul style="list-style-type: none"> - EC et ET - EC et ET 	<ul style="list-style-type: none"> - Précision des indications données aux musiciens pour s'adapter aux contraintes du lieu - Qualité de la fiche technique - Optimisation de son énergie et de celle du groupe sur toute la durée du programme - Appréhension et gestion des différents paramètres connexes à la réalisation d'une prestation et d'un enregistrement - Analyse argumentée de la prestation réalisée sur le plan technique et artistique. <ul style="list-style-type: none"> - Précision de l'écoute du chef - Caractère approprié de ses remarques - Efficacité de ces remarques sur l'évolution sonore de l'ensemble - Mise en valeur des interprètes selon leur rôle dans la prestation <ul style="list-style-type: none"> - Identification et explicitation des qualités et des améliorations à apporter - Qualité et richesse de l'échange avec le groupe concernant le travail et les prestations - Capacité à solliciter des ressources extérieures dans le but d'enrichir le groupe et le projet

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
	- Conduire les répétitions	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter ses propositions, ses choix et leurs évolutions dans la maîtrise d'un processus de travail - Comparer des prestations - Engager un dialogue d'évaluation avec le groupe - Emettre un avis et dialoguer sur celui-ci avec d'autres interprètes dont des directeurs d'ensembles <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements) - Développer la communication verbale et son économie - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes - Posséder les connaissances de base de la technique du son - Connaitre les outils techniques de sonorisation permettant d'obtenir le résultat sonore escompté - Développer la capacité de l'ensemble à répondre aux exigences d'une scénographie - Gérer les rapports du groupe avec d'autres artistes et des techniciens 	EC et ET	-
	- Mener une séance d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux conditions acoustiques et spatiales du lieu - Travailler avec la régie son - Réaliser une balance - Jouer un rôle de conseiller artistique - Participer au montage - S'adapter aux règles de sécurité - Maîtriser le vocabulaire approprié pour dialoguer avec les techniciens et le groupe - Anticiper la phase de montage d'un enregistrement par un découpage préalable approprié de la partition - Favoriser l'implication des exécutants et des techniciens par la prise de conscience d'un travail commun en suscitant l'écoute des différentes prises - Veiller aux besoins des musiciens et des techniciens du son en matière de placements et d'essais - Respecter les temps de travail et de pause nécessaires à la récupération des musiciens - Etre initié aux nouveaux outils de traitement du son 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Précision du travail préalable écrit - Respect du temps imparti et du plan de travail déterminé pour la séance - Qualité de l'évaluation sonore des prises en fonction des remarques de l'ingénieur du son et de ses propres remarques
Animer	- Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des modes de communication écrits et oraux afin d'exposer ses objectifs et son projet - Faire partager aux musiciens le sens de sa démarche artistique - Savoir communiquer avec divers partenaires et les médias - Définir de façon synthétique les messages et choisir les moments de communication appropriés - Savoir adapter le langage au groupe et à ses réactions - Évaluer en permanence le degré de compréhension du groupe - Etablir des relations entre la conception de l'œuvre et sa réalisation et mettre en œuvre des démarches de travail appropriées - Faire adhérer le groupe à l'intérêt d'une connaissance fine de l'œuvre pour mieux l'interpréter en faisant appel à la compréhension et à la sensibilité de chacun 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Enonciation précise des objectifs - Qualité, efficacité, aisance de l'expression écrite, orale et non-verbale - Qualité et richesse de l'échange avec divers interlocuteurs

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer une fonction de manager - Construire et gérer la dynamique du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanger avec d'autres artistes notamment de la scène - Mener des échanges avec des acteurs du monde éducatif, culturel et social - Identifier les différents domaines constitutifs du management d'un groupe musical - Savoir prendre et assumer sa place dans ces différents domaines - Susciter l'adhésion aux finalités et objectifs du groupe/du projet - Disposer de connaissances élémentaires en matière de management - Savoir prendre ses responsabilités - Savoir prendre une décision - Savoir partager le management - Concilier autorité et écoute - Savoir anticiper une situation de crise ou de conflit et la gérer le cas échéant - Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe - Inciter le groupe à vivre des situations culturelles sortant de son fonctionnement habituel - Créer un contexte favorisant les échanges - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à assumer ses choix - Adaptabilité à la diversité des situations - Réactivité face aux difficultés - Capacité à installer un climat de confiance avec le groupe notamment en situation de production

Bloc de compétences n° 2 : Incrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche

A. Rechercher, collecter, recueillir	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter des sources documentaires variées - Découvrir des répertoires et des pratiques - Apprécier l'intérêt artistique des éléments consultés - Sélectionner les éléments s'inscrivant dans le projet musical 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources de la documentation musicale (personnes, lieux, outils...) - Mettre en œuvre une méthode de recherche - Se doter d'un répertoire personnel diversifié - Constituer un corpus personnel de partitions, d'enregistrements, de références en ressources documentaires - Sélectionner les éléments intéressants artistiquement, en rapport avec le projet développé 	EC Production de travaux personnels écrits	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement de la recherche - Rigueur de la méthode, esprit de synthèse - Richesse et diversité des acquisitions personnelles en termes de références et ressources documentaires. - Pertinence des éléments choisis pour constituer un apport dans la démarche artistique et la maîtrise technique de l'ensemble - Originalité du contenu
B. Mobiliser des connaissances en matière artistique, technique et institutionnelle, pour participer à une démarche de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une culture générale artistique et pédagogique, notamment dans le domaine musical - Définir des problématiques d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir ses connaissances de la musique et du spectacle vivant en général (histoire, esthétiques actuelles) et des conditions d'exercice de la profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles) - Identifier l'actualité des thématiques disciplinaires, leurs évolutions, ainsi que des différentes formes musicales, selon une réflexion prospective - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle, principalement de la musique (littérature, esthétique, histoire de l'art, sociologie de l'art) pour définir des thématiques d'étude - Se servir de la terminologie descriptive et critique pour commenter les arts du spectacle, au travers d'un projet/mémoire d'initiation à la recherche - Pratiquer au moins une langue étrangère 	EC, ET Dossier Mémoire Soutenance	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des connaissances historiques, politiques et économiques qui permettent une compréhension précise de l'exercice du métier - Description des principaux événements historiques qui permettent la compréhension des esthétiques actuelles, connaissance du contexte institutionnel qui régit les conditions d'exercice du métier - Bonne intégration des outils numériques permettant de mettre à jour ses connaissances - Exploitation pertinente des ressources documentaires spécialisées - Utilisation des outils numériques de référence - Analyse et synthèse des données en vue de leur exploitation - Qualité de l'argumentation -aisance dans les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Compréhension et aisance dans l'expression dans au moins une langue étrangère, à l'écrit et à l'oral - Esprit de synthèse

Bloc de compétences n° 3 : Concevoir et mettre en œuvre un projet

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
A. Définir le projet artistique et culturel de l'ensemble concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer l'esthétique ou les esthétiques proposées à l'ensemble - Construire une programmation et les différents programmes - Déterminer le cas échéant les collaborations artistiques - Inscrire l'action de l'ensemble dans un ou des projets culturels - Elaborer des actions culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir formuler les finalités de son projet artistique - Connaître, analyser l'environnement culturel et artistique et identifier les interlocuteurs pertinents - Connaître ou s'informer sur les initiatives ou les projets existant sur un territoire - Développer des relations de confiance avec les interlocuteurs concernés - Jouer un rôle de médiateur culturel 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation des finalités de son projet artistique - Clarté et pertinence de la construction du projet - Capacité à l'enrichir par des apports extérieurs - Connaissance de contextes culturels variés - Capacité à évaluer les écarts entre la réalisation et le projet initial et à s'adapter - Qualités relationnelles du chef au sein de son environnement - Aptitude à la médiation
B. Concevoir et conduire un projet de production, de diffusion, d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la faisabilité d'un projet - Déterminer les étapes de réalisation, - Crée et faire vivre un réseau de partenaires - Faire partager le projet aux membres du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les conditions nécessaires à la réalisation d'un projet et les conséquences organisationnelles et financières. - Identifier les phases successives de réalisation d'un projet et les différents moments d'évaluation/ décision - Etablir un calendrier prévisionnel - Connaître les conditions légales de mise en œuvre - Savoir mettre en œuvre des processus visant à obtenir l'adhésion des membres de l'ensemble 	EC comportant la conception et la réalisation d'un projet concret associant une diversité de partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et précision de la définition préalable - Qualité de la conduite de projet (mise en œuvre, adaptation, réaménagement éventuel...)
C. Proposer un projet de formation pour le groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le groupe et chacun de ses membres dans une perspective formative - Déterminer un/des parcours de formation - Concevoir les situations d'évaluation et les outils pertinents - Définir des objectifs en cohérence avec les potentialités du groupe - Concevoir un dispositif adapté et faire appel aux compétences nécessaires - Choisir un répertoire en fonction d'un projet de formation et d'une progression 	-		-
Bloc de compétences n° 4 : Construire son parcours professionnel				
A. Définir ses objectifs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur les emplois possibles et les conditions d'accès - Faire évoluer son projet en fonction des circonstances, des opportunités, des contraintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les emplois possibles et les référentiels métiers correspondants - Savoir rédiger une lettre de motivation et un CV - Savoir préparer un entretien 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur dans l'élaboration d'un CV - Réactivité et précision du propos dans le cadre de la conduite d'un entretien d'embauche, de proposition de programmation du groupe, d'échange avec divers types de techniciens
B. Enrichir son parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ses compétences : accéder à une formation professionnelle continue - Entretenir et enrichir son niveau technique individuel - Suivre l'actualité musicale au plan des différents langages et de leur esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs de formation continue (CIF, DIF, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, ...) comme outils de développement de son projet professionnel - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère, à l'oral comme à l'écrit, en priorité l'anglais - S'initier à la pratique d'autres langages, d'autres esthétiques - Pratiquer l'auto-formation - Savoir lire et mesurer les évolutions du secteur professionnel 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Assimilation des connaissances élémentaires sur les dispositifs de formation continue - Aptitude à présenter des informations sur le monde musical et, plus globalement, sur le monde des arts - Maîtrise de la terminologie musicale et du vocabulaire professionnel dans la langue étrangère - Compréhension d'un document en langage courant dans la langue étrangère
C. Prévenir les risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer sa résistance physique et psychologique - Exercer sa vigilance sur la posture corporelle, l'ergonomie, la respiration, l'audition, l'hygiène alimentaire, les rythmes biologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître son corps, prévenir les pathologies - Connaître les ressources pour prévenir et soigner 		-

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
D. Approcher d'autres esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à des manifestations culturelles pluri-disciplinaires - Rencontrer des artistes d'autres champs musicaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre initié aux expressions artistiques pouvant être associées à sa discipline (théâtre, danse, multimédia, ...) 	EC Epreuves pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Implication et intérêt pour l'abord d'expressions artistiques diverses - Prise en compte dans l'élaboration d'un projet musical des caractéristiques des autres expressions artistiques
E. Proposer des démarches partenariales	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et faire vivre un réseau de partenaires - Etre force de proposition envers les partenaires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir identifié et connaît les différents types de partenaires potentiels - Connaitre la structuration du réseau des établissements d'enseignement spécialisé et de la pratique en amateur - Etre familiarisé avec le réseau des institutions relevant du ministère de l'éducation nationale - Connaitre le réseau de diffusion culturelle - Connaitre les cadres et dispositifs (chartes, conventions) sur lesquels pourront s'appuyer les partenariats recherchés 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances précises sur les différentes structures ayant vocation à l'enseignement artistique et à l'initiation dans le domaine des arts - Connaissances de base sur les réseaux de diffusion culturelle et les dispositifs permettant d'en être partenaire

III. – Discipline « création musicale contemporaine »

<i>N° du bloc de compétences</i>	<i>Intitulé du bloc</i>	<i>Liste de compétences</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>
1	Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation - Développer une argumentation avec esprit critique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
4	Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
5	Actions en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Blocs de compétences :

Bloc de compétences n° 1 – Initier, porter et assumer une création musicale.

Bloc de compétences n° 2 – Construire et s'approprier une expression musicale.

Bloc de compétences n° 3 – Incrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche.

Bloc de compétences n° 4 – Construire son parcours professionnel, partager, s'ouvrir à l'international.

Modalités d'évaluation :

Evaluation continue (EC) – évaluation terminale (ET).

Les modalités d'évaluation – épreuves pratiques, écrites, orales, entretiens... – ont vocation à recouvrir plusieurs compétences définies par le référentiel de compétences et de certification.

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
Bloc de compétences n° 1 : Initier, porter et assumer une création musicale				
A. Initier un geste créatif	<ul style="list-style-type: none"> - Se constituer et s'approprier un terroir culturel - Etre en posture de réceptivité - Agir dans un processus de création 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, susciter sa curiosité - Etre disponible, être en veille, être attentif à l'environnement musical et artistique en général - Prévoir le temps nécessaire à la fabrication de l'objet musical - Entrer en résonance avec des phénomènes sonores et d'autres origines - Entrer en résonance avec des phénomènes esthétiques ou scientifiques pluriels (architecture, arts plastiques, images, littérature, environnement urbain, arts de la rue, mathématiques, physique, biologie...) - Oser faire, s'engager - Faire preuve d'audace, d'inventivité - Faire appel à son imaginaire - Se laisser emporter par une idée, l'explorer, l'enrichir - Improviser - Assumer sa singularité 	EC	
B. Porter un geste créatif	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer son imaginaire, explorer - Définir un projet compositionnel - Choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître, expérimenter des dispositifs, outils et processus qui alimentent et questionnent l'imaginaire (improvisation, échanges et travail avec interprètes, ...) - Fabriquer ou s'approprier ses outils, dispositifs et processus - Identifier le contexte dans lequel s'inscrit le projet - Evaluer le potentiel de développement des idées compositionnelles - Repérer et mesurer la faisabilité de sa proposition 	EC Présentation de l'ébauche du projet (matériaux choisis et moyens nécessaires à la mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des outils nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, structuration des éléments de ce projet selon une ligne directrice préalablement établie : - pour la musique instrumentale, exploration féconde d'un élément ou d'une idée musicale en soliste ou au sein d'un ensemble, - pour la musique électroacoustique, élaboration d'un dispositif adéquat d'improvisation et d'éléments de composition - pour le multimédia, émergence de dispositifs permettant l'exploration d'un élément ou d'une idée musicale, l'improvisation, la composition - Adéquation entre les moyens et l'engagement mis en œuvre, et le résultat sonore attendu (petits ensembles, écriture vocale, pièce mixte, solo) - Adéquation entre l'idée compositionnelle et le matériau choisi - Faisabilité de l'écriture instrumentale, vocale et/ou du dispositif électroacoustique - Multiplicité d'implications des idées compositionnelles - Pertinence du choix opéré
C. Assumer un geste créatif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre, réaliser - Mettre un terme, finaliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les codes d'écriture de son champ musical - Planifier son travail - S'engager à titre personnel pour remplir les tâches confiées ou les tâches déterminées par son propre projet - Associer les partenaires extérieurs éventuels en prenant en compte les exigences liées à leur participation - Identifier les outils nécessaires à l'aboutissement d'un projet - Produire un support final permettant de jouer l'œuvre : conducteur et matériel, descriptif du dispositif électroacoustique, fiche technique... - Mettre l'œuvre à l'épreuve de la répétition, de l'exécution et éventuellement l'adapter 	EC et ET Production d'au moins une œuvre sous forme de 2 nomenclatures ou de 2 supports dif-	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la planification - Précision et clarté des indications techniques, graphiques... - Adéquation entre la production réalisée et le projet défini - Opérabilité de l'objet - Lisibilité de la gravure - Réactivité et capacité de résolution d'éventuels problèmes

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
	- Revendiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'œuvre à l'épreuve de la réalisation de la maquette - Adapter le projet compositionnel à une variété de supports et de destinations - Valider l'œuvre - Repérer les éléments nouveaux qui n'étaient pas programmés au démarrage du projet - Analyser le processus de création et en identifier les étapes - Situer l'œuvre dans son cadre définitif 	férents ou à 2 destinations différentes EC et ET	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage des écarts notables intervenus au cours de la production - Evaluation détaillée de l'interprétation de l'œuvre et mise en perspective avec l'idée originale
Bloc de compétences n° 2 : Construire et s'approprier une expression musicale				
A. Construire son style d'expression musicale	- Connaître les langages et styles musicaux et artistiques - Approfondir la connaissance d'un ou plusieurs de ces langages et styles	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une connaissance générale des styles et des répertoires musicaux incluant notamment les musiques d'application - Etre initié à la diversité des outils d'analyse appliqués aux différents répertoires - Connaitre l'évolution des langages et le domaine des musiques appliquées - Disposer de connaissances dans d'autres domaines artistiques - Posséder des connaissances dans le domaine de l'analyse, les approfondir dans le domaine musical de son choix 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - En commentaires d'écoute : repérage et mise en perspective des principaux éléments de langage d'œuvres de répertoires variés - Identification et commentaire détaillé de l'ensemble des caractéristiques du répertoire de sa dominante, à l'aide des outils d'analyse et à partir d'un ou plusieurs supports déterminés
B. S'approprier une expression artistique	- Maîtriser les outils d'expression des langages et styles choisis	<ul style="list-style-type: none"> - Affirmer sa personnalité artistique et son autonomie par la maîtrise des éléments d'un langage musical - Travailler la forme et la mise en forme Pour la musique instrumentale : <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre et utiliser les techniques de l'écriture musicale, de l'orchestration, de l'arrangement - Etre initié aux techniques de composition électroacoustique Pour la musique électroacoustique : <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre et utiliser des outils logiciels de traitement, de synthèse, de montage Développer des outils personnels - Etre initié aux techniques de composition de la musique mixte Pour l'arrangement, l'orchestration : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une réduction pour une formation associant le vocal et l'instrumental, un big band, un orchestre d'harmonie, une petite formation Pour le multimédia : <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre l'évolution des technologies et des méthodologies afin de pouvoir réagir en temps réel 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des outils d'expression et de langages, et leur utilisation, dans un temps donné, en vue d'une esquisse répondant à un cahier des charges - Degré d'élaboration d'une production sous son aspect formel - Originalité et richesse de la démarche artistique
Bloc de compétences n° 3 : Incrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche				
A. Se déterminer par rapport à un répertoire ou une pratique	- Construire et assumer un positionnement personnel et subjectif relativement à une proposition artistique et/ou professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'une sensibilité ouverte et critique - Percevoir et ressentir - Analyser et apprécier une proposition artistique (œuvre, programmation, interprétation, performance, médiation, etc.) - Faire de chaque expérience esthétique ou artistique l'occasion de développer son regard critique et de préciser son identité artistique 	EC Epreuves pratiques, écrites et/ou orales	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement personnel - Maîtrise des processus d'analyse permettant de rendre compte des propositions étudiées - Originalité et clarté des conclusions apportées - Respect des consignes et des délais
B. Enrichir son domaine disciplinaire	- Contribuer à l'actualité des connaissances et des pratiques dans le domaine du spectacle vivant - S'ouvrir aux connaissances techniques et aux nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'inventivité, notamment musicale - Assumer une participation active et singulière à l'actualité du spectacle vivant, dans l'une ou l'autre de ses dimensions (création, programmation, interprétation, performance, médiation, enregistrement, etc.) - Concevoir, mettre en œuvre et assumer des choix à même d'asseoir l'identité et la cohérence de sa proposition - Connaitre et savoir manier les logiciels fondamentaux de l'informatique musicale - Connaitre les techniques de prise de son - Réaliser la direction artistique d'un enregistrement 	EC Epreuves pratiques (pouvant consister en une réalisation de projet), écrites et/ou orales	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement personnel - Originalité et cohérence de la démarche - Adéquation entre intention et réalisation - Manipulation de base des principaux logiciels - Qualité du rendu sonore - Efficacité de l'intervention lors d'un enregistrement
C. Mobiliser des connaissances en matière	- Mobiliser une culture générale artistique et pédagogique, notamment	- Entretenir ses connaissances de la musique et du spectacle vivant en général (histoire, esthétiques actuelles) et des conditions d'exercice de la	EC, ET Dossier Mémoire Soutenance	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des connaissances historiques, politiques et économiques qui permettent une compréhension

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Activités	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
artistique, technique et institutionnelle, les actualiser et les développer, pour participer à une démarche de recherche	<p>ment dans le domaine musical</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des problématiques d'étude 	<p>profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires, leurs évolutions, ainsi que des différentes formes musicales, selon une réflexion prospective - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle, principalement de la musique (littérature, esthétique, histoire de l'art, sociologie de l'art) pour définir des problématiques d'étude - Se servir de la terminologie descriptive et critique pour commenter les arts du spectacle, au travers d'un projet/mémoire d'initiation à la recherche - Pratiquer au moins une langue étrangère 		<p>hension précise de l'exercice du métier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description des principaux événements historiques qui permettent la compréhension des esthétiques actuelles, connaissance du contexte institutionnel qui régit les conditions d'exercice du métier - Bonne intégration des outils numériques permettant de mettre à jour ses connaissances - Exploitation pertinente des ressources documentaires spécialisées - Utilisation des outils numériques de référence - Analyse et synthèse des données en vue de leur exploitation - Qualité de l'argumentation -aisance dans les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Compréhension et aisance dans l'expression dans au moins une langue étrangère, à l'écrit et à l'oral
Bloc de compétences n° 4 : Construire son parcours professionnel, partager, s'ouvrir à l'international				
A. Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - « Etre au clair » vis-à-vis de sa démarche artistique - Porter un projet artistique lié à son œuvre et en présenter les modalités de réalisation - Echanger avec des artistes d'autres spécialités 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un regard critique et pertinent sur une réalisation donnée, y compris sur ses propres travaux et les situer dans le contexte environnant - Se situer dans une démarche artistique en devenir - Définir un projet dans ses aspects artistiques, administratifs, budgétaires, organisationnels - Adapter son discours à des situations de rencontre avec des professionnels d'autres spécialités artistiques (chorégraphe, réalisateur de film, concepteur de jeux vidéo...) - Collaborer à un projet conçu dans le cadre d'un autre domaine artistique - Présenter des propositions par l'intermédiaire d'un instrument, d'un support - Présenter les éléments d'une maquette, d'un échantillon - Improviser pour proposer des idées musicales nouvelles 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des enjeux majeurs de divers contextes artistiques - identification des grands courants de la création actuelle - Force de conviction - Prise en compte des éléments et partenariats concourant au projet en vue d'en permettre une réalisation concrète - Argumentation de ses partis pris artistiques - Adaptation à des sollicitations variées - Réponse nourrie aux demandes des partenaires - Qualité du rendu sonore
B. Partager	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à des situations de commande, les provoquer - Partager une démarche artistique avec des interprètes et collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les données d'un cahier des charges et en analyser les modalités de mise en œuvre, en mesurer la faisabilité et les éventuelles adaptations nécessaires - Les renégocier si nécessaire - Les respecter - Etre actif et force de proposition auprès des partenaires éventuels - S'engager dans cette réalisation - Apporter une contribution personnelle à la définition du projet <p>Pour la musique instrumentale et l'arrangement, l'orchestration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger un ensemble instrumental, donner des indications sur les modes de jeu utilisés, la couleur sonore attendue ; posséder des connaissances organologiques <p>Pour la musique électroacoustique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la direction artistique et technique d'un concert de musique mixte, collaborer à la réalisation d'un autre compositeur, diriger et jouer le répertoire acousmatique en concert avec un orchestre de haut-parleurs, conseiller un ensemble instrumental sur l'utilisation des outils technologiques <p>Pour le multimédia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer la musique et un support technique, déclencher des événements artistiques dans un jeu d'interactions - S'intégrer dans un projet défini par un autre - Faire travailler son œuvre, éventuellement la diriger - Se constituer un réseau d'interprètes attentifs à sa démarche créatrice 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des conclusions de l'étude de faisabilité - Fiabilité vis-à-vis des engagements pris - Propositions enrichissantes sur un projet déjà établi - Précision des indications données - Respect et mise en valeur des éléments importants de l'œuvre - Qualité d'adaptation du discours aux différents interlocuteurs

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Partager une démarche artistique avec un public 	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une démarche d'action culturelle - Expliciter ses intentions en adaptant son discours à différents publics - Rédiger une pochette de disque, un article pour une revue spécialisée, une note de programme - S'ouvrir aux démarches de transmission 		<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité de l'attitude et clarté du langage suscitant des phases d'échanges
C. S'ouvrir au monde professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Se situer dans son environnement socio-professionnel - Connaître les aspects juridiques et réglementaires de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réfléchi à la finalité d'un statut d'artiste - Connaitre les conditions d'exercice de sa profession - Participer à son insertion sociale - Connaitre les modes d'organisation du spectacle vivant et leurs évolutions dans l'histoire - Connaitre les dispositifs d'aides à la production (Etat, collectivités, fonds de soutien) - Connaitre le fonctionnement des institutions d'enseignement - Connaitre les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle et le fonctionnement des sociétés de gestion collective, les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs - Connaitre les différents droits et contrats relatifs au spectacle vivant : contrats de travail, modes de rémunération, règles de la propriété intellectuelle et artistique (notamment en matière de téléchargement, plagiat...) conventions collectives, droits à la formation professionnelle continue, prévention des risques, règles de perception des droits, monde de l'édition, contrats d'édition, mécanismes de l'autoproduction 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances précises en matière d'organisation, de structuration et d'évolution du spectacle vivant, de l'activité économique connexe
D. S'ouvrir à l'international	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer en langue étrangère - S'informer des évolutions artistiques à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral, en priorité l'anglais - Etre attentif à l'actualité musicale internationale 	EC	<ul style="list-style-type: none"> -aisance dans la lecture de notices techniques et musicologiques en langue étrangère, dans la rédaction de la présentation d'une œuvre et dans un échange oral avec des personnalités artistiques - Qualité de la présentation des grands courants de création à l'étranger dans le domaine musical de sa dominante - Connaissance des dispositifs d'aide à la création au niveau international

ANNEXE II

Annexe 1

Contexte du métier de professeur de musique

I. – Définition du métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants.

Il est tenu de reconstruire en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue.

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, d'enseignement spécialisé, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions portées par son établissement, notamment les parcours d'éducation artistique et culturelle, s'inscrivant dans la vie culturelle du territoire.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves et de recrutement de professeurs.

En complément de sa charge d'enseignant et d'encadrement, il peut, s'il le souhaite, faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action d'éducation artistique et culturelle.

II. – Types de structures concernées par le métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude enseigne principalement dans les structures suivantes :

Les établissements d'enseignement public de la danse, de la musique, de la danse et du théâtre relevant des collectivités territoriales et classés par l'Etat, notamment au sein du cycle préparatoire au diplôme national et du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, ces cycles requièrent au moins un enseignant titulaire du certificat d'aptitude :

- les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements d'enseignement habilités ou accrédités par le ministère de la culture) ou les structures privées (centres de formation habilités à dispenser la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment) ;
- les autres écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Il peut également être employé par le ou les ministères de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur pour dispenser dans leurs établissements des enseignements relevant de sa spécialité.

Il peut avoir plusieurs employeurs.

III. – Emplois concernés et définitions

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut être fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique, salarié du secteur privé, travailleur indépendant ou gérant d'une entreprise.

1. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (le CA de professeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade).

Le professeur territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et/ou d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il peut exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal. Il peut également exercer les fonctions d'adjoint au directeur d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional.

Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire à exercer la fonction de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours.

2. Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, expériences, compétences et renommée présentés.

3. Dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invités, ou en tant que chargé d'enseignement.

IV. – Organisation du travail

Le travail est organisé sur le calendrier scolaire ou universitaire.

Le temps de travail est défini par le statut ou le contrat de travail.

Dans les établissements publics d'enseignement de la danse, de la musique, de la danse et du théâtre relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de seize heures.

Dans le secteur privé, le temps de travail du professeur sous statut salarié est défini par la convention collective applicable ou le contrat de travail.

Participant à la conception et à la réalisation du projet de la structure, le professeur détenteur d'un certificat d'aptitude a la responsabilité de la conduire des activités pédagogiques et culturelles avec ses élèves ou au sein de son département. Il est, de ce fait, doté d'une autonomie importante le conduisant notamment à organiser les prestations artistiques de ses élèves, voire à proposer et coordonner des projets au sein de la structure.

V. – Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le professeur d'enseignement artistique relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités) soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public, quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Il est associé à la conception et à la réalisation du projet de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration des dispositifs d'évaluation des élèves.

Il peut se voir confier, par le directeur de l'établissement d'enseignement artistique, le soin de coordonner une équipe d'enseignants, d'encadrer un département, ou de développer un projet.

Quelle que soit la structure où il travaille, dans le cadre son enseignement et de la mise en œuvre d'un projet de classe ou de département, il a les compétences pour organiser, en termes notamment de logistique, de gestion, de contact avec le personnel technique, tout ou partie des actions auquel il contribue.

Annexe 2

Disciplines

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique est délivré dans les disciplines suivantes :

- enseignement instrumental ou vocal :
 - domaines :
 - classique à contemporain (options : instruments concernés) ;
 - musique ancienne (options : instruments concernés) ;
 - musique traditionnelle (options : aire culturelle, instruments concernés) ;
 - jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés) ;
 - musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés) ;
 - formation musicale ;
 - accompagnement ;
 - direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux) ;
 - culture musicale ;
 - écriture ;
 - création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte, improvisation instrumentale ou vocale).

Annexe 3

Modalités d'évaluation en validation des acquis de l'expérience

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien. A la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelles, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui est communiquée de manière précise au candidat.

A l'issue de l'ensemble de la procédure, telle qu'elle est décrite au chapitre II du présent arrêté, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I. – Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. Il comporte les éléments suivants :

- diplômes, attestation de formation, programmes de concerts, publications, éditions, articles de presse, enregistrements... ;
- justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves, attestations de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience musicale, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairant de son parcours personnel.

Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement spécialisé de la musique ainsi que sa

capacité à situer le rôle et les missions d'un enseignant titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique au sein de ce projet.

II. – Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture musicale, pédagogique et plus largement artistique.

III. – Mise en situation pédagogique

La mise en situation pédagogique se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En cas d'impossibilité, l'établissement habilité met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique. Cette mise en situation se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un bref entretien avec les examinateurs.

IV. – Mise en situation artistique d'une durée minimum de 45 minutes

La mise en situation artistique permet d'évaluer le candidat, selon les cas, sur sa connaissance des styles et des langages, sa maîtrise des techniques instrumentales ou vocales, ses qualités d'interprétation, d'improvisation, son choix de répertoire et ses connaissances théoriques.

Durée : 45 minutes maximum, incluant l'échange avec le candidat ou une heure maximum en cas de mise en situation professionnelle associant une mise en situation pédagogique et une mise en situation artistique.

ANNEXE III

Annexe I

I. – Référentiel métier - Diplôme d'Etat de professeur de musique

I. – Contexte du métier

1. Définition

Le professeur de musique diplômé d'Etat est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas, il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage spécialisé et est chargé des parcours conduisant au troisième cycle pouvant déboucher sur un certificat d'études musicales au sens du Schéma national d'orientation pédagogique en vigueur. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il peut être associé à la formation d'élèves en cycle préparatoire au diplôme national d'études de musique. Il peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue.

Par ailleurs, il peut exercer des activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels : interprète, compositeur, arrangeur, directeur d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant lors de stages ou d'ateliers, concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation à la musique, acteur au sein de structures de diffusion et de création.

Le professeur de musique diplômé d'Etat peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariats avec des structures d'autres domaines.

2. Types de structures concernées par le métier

Le professeur de musique diplômé d'Etat enseigne principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la danse, de la musique et du théâtre relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

3. Emplois concernés et leur définition

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le professeur de musique diplômé d'Etat a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion, etc.).

3.1. Dans les établissements publics d'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du diplôme d'Etat peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

Le professeur détenteur du diplôme d'Etat exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par l'Etat.

L'organisation du travail est rythmée par le calendrier scolaire. Dans les établissements publics d'enseignement de la danse, de la musique, et du théâtre relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignant. L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

3.2. Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le professeur titulaire du diplôme d'Etat relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public, quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Dans le cadre d'une structure associative, il est recruté par le président du conseil d'administration.

II. – Référentiel d'activités professionnelles, référentiel de certification et référentiel d'évaluation

Mission :

- enseigner une pratique musicale dans un établissement d'enseignement artistique.

Prérequis : être porteur d'une légitimité artistique et pédagogique :

- être titulaire du diplôme national prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation ou d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien, ou d'un diplôme d'études musicales (DEM), ou d'un diplôme étranger de niveau équivalent, ou d'un diplôme d'Etat de professeur de musique (1).

Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification :

Le référentiel comprend :

- une première série de blocs de compétences transversales, obligatoires pour tous les diplômes de niveau 6 ;
- cinq blocs de compétences correspondant aux activités du métier, chacun pouvant faire l'objet d'une validation indépendante.

Disciplines, domaines, options :

Le diplôme d'Etat de professeur de musique est délivré avec mention de la discipline, le cas échéant du domaine et de l'option dont la liste suit.

- enseignement instrumental ou vocal :

- domaines :

- classique à contemporain (options : instruments concernés) ;
 - musique ancienne (options : instruments concernés) ;
 - musiques traditionnelles (options : aire culturelle, instruments concernés) ;
 - jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés) ;
 - musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés) ;

- formation musicale ;

- accompagnement :

 - options :
 - musique ;
 - danse ;

- direction d'ensembles :

 - options :
 - instrumentaux ;
 - vocaux ;

- culture musicale ;
- écriture ;
- création musicale contemporaine :

 - options :
 - composition instrumentale et vocale ;
 - composition électroacoustique sur support et temps réel ;
 - musique mixte ;
 - improvisation instrumentale ou vocale.

(1) Diplômé souhaitant obtenir un DE dans une autre discipline, un autre domaine ou une autre option.

Blocs de compétences transversales

N° du bloc	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Usages numériques	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Exploitation de données à des fins d'analyse	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Expression et communication écrites et orales	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
4	Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
5	Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Blocs de compétences spécifiques :

1. Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale ;
2. Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner ;
3. Evaluer et orienter dans le cadre d'un cursus ;
4. Etre acteur du projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement.

Blocs de compétences optionnels : savoirs spécifiques associés à certaines disciplines du diplôme d'Etat :

- pour la discipline formation musicale ;
- pour la discipline direction d'ensembles vocaux ;
- pour la discipline direction d'ensembles instrumentaux ;
- pour la discipline accompagnement (options musique et danse).

Modalités d'évaluation :

Evaluation continue (EC) ou évaluation terminale (ET) :

- EC : assurée par l'établissement de formation ;
- ET : fait appel à un jury comportant des personnalités extérieures.

Les modalités d'évaluation continue et terminale sont les suivantes :

- épreuves pratiques : mise en situation pédagogique, mise en situation artistique, éventuellement suivies d'un entretien, réalisation de projet ;
- épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse, lecture à vue, dossier, mémoire (éventuellement suivis d'un entretien) ;
- épreuve orale : entretien.

Critères :

Nota. – Chaque critère ne correspond pas à une épreuve ou à une partie d'épreuve, mais constitue un élément d'appréciation au sein d'une ou plusieurs épreuves.

Les modalités d'évaluation – mise en situation, pratique, étude de cas, épreuves écrite ou orale, questionnaire, entretien, etc. – ont vocation à recouvrir plusieurs compétences définies par le référentiel de compétences et de certification.

<i>Référentiel d'activités</i>		<i>Compétences</i>	<i>Evaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
Bloc de compétences n° 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PÉDAGOGIQUE DANS UNE DISCIPLINE MUSICALE				
1.1 Etre engagé dans une pratique musicale	1.1-A Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et entretenir une pratique musicale - Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Opérer des choix musicaux et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux - Soutenir ses choix artistiques - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives - Aborder de nouveaux répertoires 	EC et/ou ET Mise en situation artistique et présentation de la prestation Entretien, épreuve écrite (commentaire d'écoute, analyse...)	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et intérêt de l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistique - Diversité et représentativité du répertoire - Cohérence entre le répertoire présenté et le niveau d'interprétation - Qualité et précision de l'expression écrite et orale - Richesse et diversité des acquisitions personnelles, des références et des ressources documentaires - Connaissances de base de champs esthétiques et de domaines artistiques autres que les siens - Mise en perspective des acquisitions personnelles et des ressources dans sa pratique - Identification précise et mise en perspective des références historiques et esthétiques - Précision de l'analyse musicale écrite ou orale et à propos de son utilisation - Valorisation de la prestation de l'élève - Place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail - Bonne intégration des outils permettant de mettre à jour ses connaissances pour réaliser un travail personnel - Choix de ressources documentaires spécialisées - Pertinence de l'argumentation et de l'esprit critique - Précision de l'analyse musicale écrite ou orale et à propos de son utilisation - Valorisation de la prestation de l'élève - Place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail
	1.1-B Développer sa culture musicale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine (lutherie, organologie, nouvelles technologies, etc.) en relation avec sa pratique artistique - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique - Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la musique en France et à l'étranger - S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, environnemental, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Etre sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales 		<ul style="list-style-type: none"> - EC Mise en situation pédagogique
1.2 Elargir sa connaissance des répertoires et des pratiques professionnelles	1.2-A Enrichir son domaine disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture générale, artistique et pédagogique - Développer ses connaissances et compétences de la musique, dans son domaine (histoire, musicologie, esthétique...), et des conditions d'exercice de la profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles) - Mobiliser une réflexion théorique et critique pour définir des thématiques d'études - Utiliser la terminologie descriptive pour commenter les phénomènes musicaux 		

<i>Référentiel d'activités</i>		<i>Compétences</i>	<i>Evaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - Observer l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions 		
	1.2-B Elargir ses connaissances à l'ensemble du champ artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires des créations musicales - Faire des démarches, mener des recherches documentaires, synthétiser des données, dans le but de s'approprier de nouvelles approches artistiques et pédagogiques qui favorisent l'interdisciplinarité - S'approprier les nouveaux modèles artistiques et pédagogiques développés au regard des enjeux écologiques 		
1.3 Transmettre les savoirs de ses propres pratiques à ses élèves	1.3-A Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves - Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective - Etablir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène - Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses - Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique et à garder des traces de sa pratique sur différents supports - Susciter la curiosité de l'élève, l'inciter à trouver ses propres réponses et à développer son esprit critique - Accompagner l'élève dans sa prise d'autonomie et le rendre acteur de son apprentissage, inscrire la pratique musicale dans le quotidien - Favoriser la mise en situation artistique et scénique de l'élève - Sensibiliser les élèves à l'environnement scénique et à ses exigences (espace plateau, lumières, sécurité et prévention des risques...) - Sensibiliser les élèves aux pratiques écoresponsables et au développement durable dans l'ensemble des pratiques artistiques - Sensibiliser les élèves aux notions de parité, de diversité, de respect de la différence et aux notions de violence et de harcèlement sexuel et sexistes 		
1.4 Réfléchir et questionner les pratiques professionnelles	1.4-A Problématiser les questions d'enseignement et de pratique artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les types de données liées à des recherches (entretiens, questionnaires, observations, expérimentations...) - Mobiliser quelques théories de référence et leurs concepts associés dans les champs de recherche afférents à la pratique professionnelle 	EC et/ou ET Entretien Epreuve écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de travaux de prospective ou de recherche- Passage explicite de questions ou d'interrogations professionnelles à des questions inscrites dans les champs théoriques de référence - Capacité de formation et d'autoformation
	1.4-B Expérimenter et innover dans ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participer ou mener des projets artistiques et pédagogiques innovants 		

Bloc de compétences n° 2 : ORGANISER SA RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE, ENSEIGNER

2.1 Construire et organiser sa réflexion pédagogique	2.1-A Structurer son enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial - Concevoir la formation des élèves de l'éveil au troisième cycle amateur - Elaborer des outils pédagogiques (textes, supports audios...) en les adaptant aux différents niveaux, profils et âges - Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations - Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture...) autres que la sienne - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique - Proposer des pratiques musicales diversifiées 	EC <i>Mise en situation pédagogique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et appropriation des textes portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique spécialisé en vigueur - Formulation écrite et orale précise et étayée des axes et objectifs du projet d'enseignement - Justesse du regard et de l'analyse de la situation pédagogique (diagnostic et mise en perspective)
--	-----------------------------------	---	--	---

<i>Référentiel d'activités</i>		<i>Compétences</i>	<i>Evaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
2.2 Enseigner	2.2-A Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés - Mobiliser des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie...) - Appréhender les motivations et les projets des élèves - Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves - Repérer et prévenir les risques de décrochage 	EC et stages en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques - Adaptation des objectifs en relation avec les enseignants concernés - Adéquation entre le projet et les situations pédagogiques - Hiérarchisation des priorités prenant en compte les attentes et les capacités des élèves
	2.2-B Mener des séances d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les séances d'apprentissage : comprendre le sens musical de l'œuvre et construire une séance qui en exploite et en valorise les aspects essentiels - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale - Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention - Formuler des propositions, des consignes et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations... - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine - Intervenir musicalement et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations... - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers... - Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies) - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe 	EC Mise en situation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du plan de cours (rythme, durée des séquences...) - Adéquation entre l'espace, la situation pédagogique et les objectifs visés - Expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise du lexique du domaine concerné - Accompagnement approprié de l'évolution de l'élève au cours de la séance - Adaptation de l'action pédagogique et de l'apport de connaissances en fonction des situations. - À-propos et qualité des exemples et des interventions musicales - Adéquation des ressources mises à disposition et des modalités au regard de la situation pédagogique et des objectifs visés - Mobilisation de connaissances élémentaires sur le langage, la culture, le contexte historique liés aux œuvres étudiées - Prise en compte des interactions au sein du groupe - Efficacité du travail avec l'élève ou le groupe

Bloc de compétences n° 3 : ÉVALUER ET ORIENTER DANS LE CADRE D'UN CURSUS

3.1 Orienter les élèves	3.1-A Evaluer et orienter dans le cadre du cursus	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la progression technique et artistique des élèves - Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève - Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) - Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation - En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage 	EC Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et articulation entre le cursus, les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation - Prise en compte dans les procédures d'évaluation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques préalablement définis - Définition collective des modalités d'évaluation en relation avec les enseignants concernés - Adéquation entre les évaluations et le projet conduit
3.2 Evaluer	3.2-A Définir des objectifs d'apprentissage avec les	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer son enseignement dans une visée évaluative tant pour l'élève que pour son propre enseignement 		

<i>Référentiel d'activités</i>		<i>Compétences</i>	<i>Evaluation</i>	
<i>Activités</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
	critères pour en évaluer le résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des critères en lien avec les objectifs fixés - Distinguer processus et résultat - Diversifier les dispositifs d'évaluation - Evaluer dans le cadre de projets 		
	3.2-B Définir des modalités d'évaluation diagnostique et certificative des apprentissages visés et les mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des liens entre formation et évaluation - Organiser des points d'étape sur les acquisitions des élèves - Etayer des évaluations au départ d'apprentissages par projet en lien avec d'autres enseignants ou partenaires éducatifs - Adapter les modalités de l'évaluation en fonction de la progression de l'élève dans l'apprentissage 		

Bloc de compétences n° 4 : ÉTRE ACTEUR DU PROJET ARTISTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET TERRITORIAL DE L'ÉTABLISSEMENT

4 . 1 Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement en son sein	4.1-A Participer à la réalisation du projet de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire - Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec la direction et les autres acteurs - Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet - Incrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement - Etre force de proposition dans l'évolution du projet 	EC et/ou ET Entretien Epreuve écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Informations connues sur le contexte de l'établissement et de son territoire - Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques du projet d'enseignement
	4.1-B Travailler en équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Nourrir et partager une réflexion pédagogique - Nourrir et susciter, des projets interdisciplinaires - Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents (supports audio et vidéo...) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental 		
	4.1-C Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents - Informer les acteurs de l'établissement de son activité - Communiquer sur sa démarche pédagogique 		
4 . 2 Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale	4.2-A Développer les relations avec des publics diversifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement (les publics et les institutions) - S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Education nationale, monde associatif, institutions culturelles, sociales...) - Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise sur les répertoires dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur 	EC et/ou ET Entretien Epreuve écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Informations connues concernant l'environnement de l'établissement
	4.2-B Participer à un réseau territorial	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique - Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation...) 		

*Blocs de compétences optionnels : savoirs spécifiques associés
à certaines disciplines du diplôme d'Etat*

Référentiel d'activités professionnelles		Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
Disciplines	Tâches	Connaissances, compétences, attitudes	Modalités	Critères
Formation musicale		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Développer le lien entre l'écoute (le son) et l'écriture musicale (le signe) - Concevoir et créer des textes pédagogiques (épreuves, arrangements...) et utiliser le répertoire pour développer ce lien - Connaissance des styles, de l'histoire et de l'évolution des langages musicaux depuis le Moyen Âge 	EC et/ou ET Epreuve pédagogique Epreuve écrite Entretien Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'appareil phonatoire et de ses évolutions dans l'enfance et l'adolescence - Capacités à repérer et à alerter sur des problèmes vocaux, capacité à proposer des solutions - Posséder des éléments de technique vocale - Interpréter une mélodie en s'accompagnant - Utiliser des éléments de direction dans le cadre du cours - Capacité à prendre en compte les difficultés de perception ou de lecture des élèves
Direction d'ensembles vocaux	Organiser et conduire des répétitions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...) - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations... - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes 	EC et ET Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de la gestion du temps - Pertinence de l'organisation et du planning des répétitions au regard de l'exigence de l'œuvre notamment par la prise en compte du volume de travail par pupitre ou ensemble de pupitres - Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés - Fidélité de restitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental - Qualité de l'exemple vocal (précision, justesse, timbre)
	Construire et gérer la dynamique du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Connaitre les éléments de base de la dynamique de groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe et créer un contexte favorisant les échanges - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet, savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe 	EC Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe
Direction d'ensembles instrumentaux	Organiser et conduire des répétitions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations... - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...) - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes 	EC et ET Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de la gestion du temps - Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés - Fidélité de restitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental - Qualité de l'exemple

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Disciplines</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
	Construire et gérer la dynamique du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise de compte des spécificités du groupe - Connaitre les éléments de base de la dynamique de groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe et créer un contexte favorisant les échanges - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe - Faire preuve de calme et d'assurance 		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe
Accompagnement (option musique)	Appréhender les paramètres d'une pièce musicale, pour maîtriser et transmettre l'ensemble des techniques de l'accompagnement en musique	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre dans l'acte d'accompagnement une solide culture des éléments constitutifs des langages des différents champs musicaux (rythme, harmonie, instrumentation, arrangement, composition) - Connaitre les différents systèmes de notation musicale des différents champs, domaines et esthétiques musicales - Connaitre les éléments structurels des formes musicales de ces différents champs et domaines - Posséder une solide pratique du déchiffrage avec des partenaires, de la transposition, et de la réduction à vue - Savoir harmoniser une mélodie, improviser un accompagnement, le cas échéant réaliser un continuo (selon instruments) - S'adapter à des contraintes d'échéances et de planification du travail 	EC et ET Epreuves pratiques d'accompagnement et hors situation d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'anticipation - Rapidité de réponse aux diverses situations - Maîtrise du tempo, prise en compte des appuis et stabilité rythmique - Qualité de l'écoute et du regard - Niveau de restitution des éléments essentiels d'une œuvre - Prise en compte des éléments stylistiques - Précision de l'expression et structuration de la pensée pour expliciter ses choix d'interprétation
	Accompagner un instrument	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et pratique du répertoire des instruments de l'orchestre - Connaissance de l'organologie des principales familles d'instruments 	EC et ET Epreuves pratiques	
	Accompagner le chant	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et pratique des répertoires vocaux : lied et mélodie, musique de chambre vocale, etc. - Connaissance des fondamentaux techniques de la voix chantée (souffle, placement de la voix, posture, diction, timbre, intonation et projection) - Connaissance d'au moins deux langues étrangères, notamment en matière de prononciation 	EC et ET Epreuves pratiques	
Accompagnement (option danse)	Mettre en relation ses compétences et connaissances musicales avec l'art chorégraphique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre l'histoire des principaux courants chorégraphiques, des danses d'expressions scéniques (classique, contemporaine, jazz, urbaine) et des danses traditionnelles, en particulier en ce qui concerne leur relation à la musique - Connaitre les grandes œuvres chorégraphiques de répertoire et les œuvres musicales qui y sont associées - Connaitre le vocabulaire propre à chaque esthétique - Etre capable de repérer l'interaction entre mouvement dansé et discours musical - Connaitre les grands principes de la notation du mouvement, notamment le système Conté - S'investir dans une démarche corporelle (percussions corporelles, approche dalcrozienne, vocalisation). - Intervenir dans la formation musicale pour les danseurs (suggérer des remédiations à la mauvaise perception rythmique ou dynamique d'un élève, élaborer un discours pédagogique favorisant la mise en lien des deux expressions artistiques) - Participer aux évaluations en lien avec ses compétences et activités (relation musique danse, formation musicale danseur, culture musicale) - Participer à la construction de liens entre la musique et la danse au sein de l'établissement 	EC et ET Epreuves pratiques d'accompagnement Projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'anticipation - Rapidité de réponse aux diverses situations - Maîtrise du tempo, prise en compte des appuis et stabilité rythmique - Qualité de l'écoute et du regard - Niveau de restitution des éléments essentiels d'une œuvre - Qualité de restitution d'une séquence d'accompagnement musical en lien avec le mouvement dansé - Capacité à traduire musicalement un enchaînement chorégraphique

<i>Référentiel d'activités professionnelles</i>		<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>	
<i>Disciplines</i>	<i>Tâches</i>	<i>Connaissances, compétences, attitudes</i>	<i>Modalités</i>	<i>Critères</i>
	Accompagner musicalement le geste dansé en mettant ses compétences artistiques de musicien interprète au service du cours de danse	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer deux instruments dont un instrument polyphonique - Soutenir musicalement le geste dansé à partir des consignes chorégraphiques et pédagogiques du professeur de danse - Etre capable d'élaborer et d'expliciter des choix musicaux en lien avec une proposition pédagogique ou chorégraphique, en recourant à des œuvres du répertoire et à l'improvisation - Etre force de propositions musicales variées, en cours et dans les projets du département danse - S'adapter à différentes situations et propositions de travail en fonction des professeurs et de leur approche pédagogique - Savoir construire une relation pédagogique avec l'enseignant 	EC et ET Epreuves pratiques	- Qualité de l'improvisation

Annexe 2

Disciplines, domaines, options

Le diplôme d'Etat de professeur de musique est délivré dans les disciplines suivantes :

- enseignement instrumental ou vocal :
 - domaines :
 - classique à contemporain (options : instruments concernés) ;
 - musique ancienne (options : instruments concernés) ;
 - musiques traditionnelles (options : aires culturelles, instruments concernés) ;
 - jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés) ;
 - musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés) ;
 - formation musicale ;
 - accompagnement (options : musique, danse) ;
 - direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux) ;
 - culture musicale ;
 - écriture ;
 - création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électro-acoustique sur support et temps réel, musique mixte, improvisation instrumentale ou vocale).

Annexe 3

Obtention par la validation des acquis de l'expérience

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et un entretien. A la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui est communiquée de manière précise au candidat.

A l'issue de l'ensemble de la procédure, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I. – Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. Il comporte les éléments suivants :

- diplômes, attestations de formation, programmes de concerts, articles de presse, enregistrements... ;
- justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves, attestations de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience musicale, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairants de son parcours personnel. Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement spécialisé de la musique ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un titulaire du diplômé d'Etat de professeur de musique au sein de ce projet.

II. – Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture musicale, pédagogique et plus largement artistique.

Durée : 45 minutes.

III. – Mise en situation professionnelle

La mise en situation peut consister selon la discipline visée et les compétences à vérifier en une mise en situation pédagogique, en une épreuve d'interprétation d'un programme diversifié, en soliste ou ensemble, une épreuve d'analyse ou de culture musicale, une épreuve de lecture à vue, une épreuve de composition, une épreuve de direction d'ensemble instrumental ou vocal. Le jury peut définir une mise en situation professionnelle associant plusieurs de ces composantes.

La mise en situation est évaluée par deux examinateurs spécialisés relevant de la discipline et du domaine du candidat, désignés par le directeur de l'établissement habilité. Ils peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Les examinateurs dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury.

Ils ne participent pas aux délibérations du jury.

La mise en situation pédagogique se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En cas d'impossibilité, l'établissement habilité met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique. Le candidat assure un cours comprenant une phase de travail individuel et une phase de travail collectif. Ce cours se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un bref entretien avec les examinateurs.

Les examinateurs s'attachent à observer les compétences pédagogiques du candidat au service d'une proposition artistique, sa relation à l'élève et au groupe, sa capacité à établir une relation fondée sur l'exigence et sur l'écoute, sa capacité à orienter le travail de l'élève ou du groupe et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif. Selon le cas, ils peuvent évaluer le candidat sur sa connaissance des styles et des langages, sa maîtrise des techniques instrumentales ou vocales, son choix de répertoire et ses connaissances théoriques.

Durée : 45 minutes maximum, incluant l'échange avec le candidat, une heure minimum en cas de mise en situation professionnelle associant plusieurs composantes.